



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 30.04.2024

- Présidence : M. Nicolas Savoy, Syndic
- Présents : 142 personnes, dont 11 invités
Dont ont le droit de vote : 131 personnes (majorité à 66)
- Excusés : Mmes Carine Descombes, Madeleine Thévenaz, Rose-Marie Cuennet, Isabelle Tornare, MM. Christophe Cuennet, Philippe Tornare, Enzo Tornare, Matthieu Aug et Lionel Allenbach
- Scrutateurs : MM. Michel Lanfranconi, Jean-Bernard Peretti, Daniel Dominique Wieser Giacometti et Andy Dubey
- Mode de convocation : - insertion dans la feuille officielle n° 16 du 19.04.2024
- affichage au pilier public
- convocation par tout-ménage
- sur le site Internet www.gletterens.ch
- Prise du procès-verbal : Chantal Moret, secrétaire communale adjointe

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 18.12.2023

Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 73, mis à disposition à l'Administration communale et sur le site www.gletterens.ch.

2. Informations sur les différents rapports de la fiduciaire BDO sur la gestion de l'Administration communale

3. Décision de l'affectation du port en patrimoine administratif ou en patrimoine financier

3.1 Présentation par la fiduciaire BDO sur les avantages et inconvénients sur un changement d'affectation

3.2 Préavis de la commission financière

3.3 Décision du législatif

4. Présentation générale des budgets de résultat et des investissements

5. Budget 2024

5.1 Présentation du budget de résultat

5.2 Préavis de la commission financière

5.3 Vote du budget de résultat

6. Élection d'un membre à la commission de naturalisation

7. Prise de position du législatif sur l'orientation du bâtiment de la Croix-Fédérale

8. Divers

A 20h 11, l'Assemblée est déclarée ouverte. Au nom du Conseil communal, M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il y a 11 invités dans l'Assemblée dont Mme Pascale Kofmehl, Présidente de la Corporation du Camping Caravaning et M. Philippe Guex.

M. Nicolas Savoy informe que l'Assemblée est enregistrée.

M. Jean-Luc Peter : « Monsieur le Syndic, je désire prendre la parole afin de remettre un peu la fontaine au milieu du village et demande l'autorisation de lire quelques lignes à l'intention de l'Assemblée avant de passer à l'ordre du jour. »

M. Nicolas Savoy : « Allez-y ».

M. Jean-Luc Peter : « Citoyennes, citoyens de Gletterens, invités, membres de la Presse régionale, bonsoir.

C'est en tant que simple citoyen que je me permets de prendre la parole ce soir.

Mesdames, Messieurs, c'est peut-être la dernière Assemblée communale avant longtemps, la dernière fois peut-être aussi que les pouvoirs législatif et exécutif prennent la parole de manière démocratique dans notre village.

Je pèse mes mots ce soir, car comme je l'avais déjà mentionné en 2022, l'heure est grave et cela malgré les remarques désobligeantes de certains qui se reconnaitrons sans doute.

Au vu de la situation compliquée et honteuse que nous vivons depuis début 2023, nous, pouvoirs législatif et exécutif de notre Commune, risquons de devenir une pupille de l'Etat de Fribourg dès la fin de cette Assemblée. Si nous n'arrivons pas à faire passer un budget que je souhaitais « équilibré », mais qui ne l'est pas, nous serons probablement sous tutelle.

Je cite :

« Brisons le silence et révélons l'invisible, soyons unis pour la vérité et pour le respect de chacun. Chaque récit compte, chaque montant rétroactif dissimulé doit être exposé. Faisons front commun pour que la lumière soit faite. Votre voix compte, votre transparence fait la différence. »

J'ose espérer que la grande majorité des personnes présentes ce soir reconnaissent ces slogans du groupe nommé « Comité citoyens Transparence Gletterens ».

La manière dont se sont déroulées les dernières Assemblées communales, surtout celle du 18 décembre 2023, m'oblige à vous donner mon humble avis à propos des propositions du groupe précité.

Vous avez certainement tous lu le procès-verbal de cette Assemblée et remarqué ces 8 amendements. Leur but était de diminuer certains coûts et d'augmenter certaines

recettes. Je ne veux pas rentrer dans les détails de chacun de ces amendements, et j'en ai choisi 4. Je me demande comment on ose par exemple :

1. Proposer une diminution des vacances de l'exécutif, alors que ces dernières sont largement dans la moyenne du district ;
Si nous avons la chance de vivre une prochaine législature dès 2026, je me réjouis de voir si certains d'entre vous allez vous contenter de cette maigre rémunération pour une tâche publique ;
2. Proposer une augmentation de revenus de 2/3 par rapport à 2022 sur les impôts sur la succession et donation ?
Mais alors, comment prévoir le décès d'une personne en 2024 en pensant qu'une partie de sa fortune augmentera les recettes du ménage communal ?
Un peu de sérieux voyons....
3. Proposer un gel sur le salaire de nos employés communaux, dans la mesure où cette augmentation est contractuelle.
Vous prônez le respect de chacun. Je vous propose de passer une journée de travail de « vis ma vie » avec nos employées administratives ou avec nos agents d'exploitation. Vous vous rendrez ainsi compte de leur réelle implication, surtout dans un climat malgré tout, de défiance, et très peu motivant.
4. Proposer le transfert du port du patrimoine administratif au patrimoine financier.
Là, je dois dire que la réflexion est pertinente et demande un peu plus d'analyse pour peser le pour et le contre d'un tel changement.

Pour tenter d'en comprendre tous les rouages, j'ai trouvé quelques éléments de réponse à mes questions dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 05.03.2024. Il s'agit en fait de la réponse à la demande de reconsidération du comité citoyen « Transparence Gletterens », dont la décision du Conseil d'Etat du 07.11.2023, jugeant celle-ci par ailleurs irrecevable.

Mesdames, Messieurs, vous trouverez une copie de cet arrêté du Conseil d'Etat sur le site internet de la Commune de Gletterens, avec l'article concernant le port, sous chiffre 2 D, et chiffre 3 pages 9 à 12. Ne le cherchez d'ailleurs pas sur le site internet du « Comité citoyen Transparence Gletterens », le Comité a certainement omis de l'insérer pas souci de transparence...

À souligner que la décision de passer le port dans le patrimoine administratif a été décidée par le Conseil Communal depuis le début du programme comptable MCH2, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2022, après concertation avec le service des communes. Auparavant, il y figurait dans le système MCH1 qui ne distinguait pas les deux systèmes.

Les résultats financiers d'avant 2022, malgré ce fait, présentaient déjà de gros déficits dont les détails sont présentés dans ledit arrêté du Conseil d'Etat.

Si un éventuel changement devait avoir lieu, il ne pourrait se faire que pour le budget 2025.

Un nouveau règlement du port devra être adapté, révisé et décidé par l'Assemblée Communale, ou si tutelle il y a, par trois administrateurs cantonaux.

Pour moi, la mariée ne sera pas plus belle sous régime administratif ou financier. Il y aura toujours des coûts d'exploitation à insérer dans les budgets, des factures à payer et des loyers à encaisser. Dans un monde de gestion ça s'appelle : poche gauche = poche droite. Ce qu'il nous faut nous, c'est du cash-flow.

Un membre du « Comité citoyen Transparence Gletterens » a proposé l'annulation de l'allègement des loyers des places de port en faveur des habitants de notre village. Étant moi-même propriétaire d'un bateau, comme sans doute cette personne, je n'y vois pas d'inconvénient vu la situation financière de notre Commune, mais je vous rappelle toutefois qu'il y a environ 20 ans, le club de Tennis de Gletterens a eu le privilège de recevoir un magnifique club house neuf d'une valeur de plus de CHF 600'000.00, investissement décidé et accepté de manière démocratique par le législatif. De même que pour la donation de l'Église à la Paroisse pour CHF 1.00 symbolique avec en sus une participation aux frais de rénovation pour un montant d'environ CHF 150'000.00.

Chers membres du « Comité Citoyen Transparence Gletterens », vous êtes actifs dans une bataille rangée contre nos autorités communales, préfectorales et cantonales, comme j'ai pu le remarquer dans la presse locale et régionale. Vous vous opposez entre autres à passer d'un coefficient d'imposition de 58,9 à 68,9, ainsi qu'à augmenter la contribution immobilière de 2,00 à 2,5 pour mille. Pour rappel, tous deux ont été proposés par notre Conseil Communal et confirmés par le Conseil d'Etat.

Grâce à vos agissements, nous sommes la risée de la Broye avec comme réaction la plus entendue : Soyez content de payer des impôts avec un coefficient de 68.9, chez nous c'est 80.

Je pense qu'avec les remboursements de prêts et intérêts et l'augmentation des charges cantonales et régionales, si nous voulons rester dans des comptes équilibrés, nous atteindrons entre 72 et 80 de taux d'imposition avant fin 2026, et cela avec ou sans mises sous tutelle.

Suite à quelques erreurs de facturation, pour un montant d'environ CHF 15'000.00 vous avez indirectement mandaté une fiduciaire afin de contrôler la gestion administrative de notre Commune. Ces erreurs ont été corrigées et en grande partie réglées à ce jour.

Qui n'a jamais fait d'erreurs ? En toute transparence ?

Du reste, l'arrêté du Conseil d'Etat du 5 mars 2024 confirme mes dires, en l'occurrence que la fiduciaire BDO a attesté que les manquements constatés n'avaient pas eu d'impact financier significatif sur la situation générale de la Commune.

Qui paiera à présent la facture de la Fiduciaire ainsi que les coûts inhérents aux refus des budgets présentés ? Surcoût que j'estime à plusieurs dizaines de milliers de francs.

Grâce à vos interventions, La Préfecture a mandaté :

- Un mentor pour accompagner notre Conseil communal en vue de l'Assemblée de ce soir. Pensez-vous que cette personne se déplace gratuitement à Gletterens ?

Selon mon estimation, le coût pour ses services sera certainement bien plus élevé que le défraiement d'un Conseiller communal.

- Une enquête administrative à l'encontre de notre Commune pour les tensions et les relations conflictuelles entre certains citoyens et notre exécutif et son administration. La situation se traduit par un blocage de certains dossiers, principalement des refus successifs du budget communal et des comptes.

Où seront comptabilisés ces coûts supplémentaires ? Et qui les assumera ?

Un Conseil Communal presque incorpore depuis le début de cette législature, à part trois nouveaux élus dont 1 qui a fait un passage rapide, qui subit ce genre de pression a bien du courage, de la volonté et de la persévérance. Mais avant tout une bonne dose de résilience.

Qui voudrait effectuer ce job pour un défraiement greffé en plus d'une proposition d'économie budgétaire ?

Mesdames et Messieurs, ce soir je vois devant nous une équipe unie, qui essaie d'anticiper avec réalisme notre avenir financier et qui essaie d'éviter une mise sous tutelle de notre Commune. Une tutelle aurait des effets dommageables que bien des citoyennes et citoyens ignorent ou ne souhaitent tout simplement pas.

Pour les personnes qui se sont manifestées sous l'étendard « Comité citoyens Transparence Gletterens », vos agissements ainsi que vos positions auront probablement des conséquences sur le coût de notre ménage communal. Merci !

Je profite de l'occasion pour remercier principalement le personnel de notre Commune pour leur courage et leur efficacité dans leurs activités. J'espère vivement que vous avez reçu vos augmentations de salaire pleinement méritées.

Je m'adresse principalement aussi à l'ensemble de notre administration qui a très certainement dû produire quelques heures, voire journées supplémentaires pour expliquer, justifier leur travail et procédures aux instances de contrôle fiduciaire, ceci en plus de leur business journalier.

Conclusion :

D'une manière ou d'une autre, vous, du groupe « Comité Citoyen Transparence Gletterens », mettez vos slogans en pratique, insérez toutes correspondances et décisions bonnes ou mauvaises vous concernant sur votre site internet, et révélez votre invisible.

Essayez de communiquer de manière respectueuse, objective et collégiale avec votre Conseil Communal, élu démocratiquement il y a un peu plus de trois ans, ainsi qu'avec les citoyens qui, comme moi, ne sont pas de votre avis.

Sinon, nous vivrons l'expérience d'une gestion par trois administrateurs cantonaux sans avoir notre mot à dire.

Une des conséquences en sera la disparition pure et simple de la démocratie dans notre village, ceci pour quelques années, voire dans le meilleur des cas au plus tard jusqu'à la fin de cette législature, ce que je ne désire pas voir.

Merci de m'avoir écouté. Bonne soirée et bonne suite de séance. »

(Applaudissements)

M. Nicolas Savoy : « S'il vous plaît Messieurs, chacun a le droit de s'exprimer et de donner son avis. Je crois qu'on peut au moins accepter ça. Je crois qu'il y a encore une autre intervention et après on va passer à l'Assemblée s'il vous plaît. »

M. Pierre Dubey : « Merci. Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs les Conseillers communaux, bonsoir les invités, bonsoir Monsieur Schorderet, bonsoir Messieurs. J'interviens pour une motion d'ordre et demande selon l'article 16, alinéa 3 de la Loi sur les Communes, la modification de la marche des débats, afin de traiter le point 2 – information sur les différents rapports de la fiduciaire BDO sur la gestion de l'Administration communale entre les points 7 et 8, soit avant les divers. Les citoyens et citoyennes de la Commune de Gletterens ont été abondamment informés des

résultats des audits de la fiduciaire BDO, que ce soit entre la conférence de presse de la Préfecture du 7 février dernier ou au travers des articles publiés les jours suivants dans la presse écrite (La Liberté, le Républicain, La Broye, 24Heures ou au travers d'internet). De plus, il en a aussi largement fait mention dans le rapport du Conseil d'Etat du 5 mars que vous avez publié sur le site internet de la Commune de Gletterens. En outre, ce point est une information et les objets des points 3, 4 et 5 de cette Assemblée communale sont d'une importance cruciale et doivent être donc traités en priorité. Merci. »

M. Nicolas Savoy : « Alors, j'ai bien entendu votre intervention et nous allons passer, selon votre désidérata le point 2 entre le point 6 et 7 de l'ordre du jour, puisqu'il s'agit que d'une information et des explications de M. Schorderet. J'aimerais juste encore rajouter et je m'en excuse, de vous présenter les invités de ce soir. M. Willy Schorderet, qui est notre mentor et qui a été mandaté par la Préfecture, Mme Catherine Beaud et M. Benoît Andrey, qui font partie du team de la fiduciaire BDO et qui ont, d'une part, fait l'audit sur l'administration et ont participé aussi à l'évaluation du port. »

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 18.12.2023

M. Nicolas Savoy : « Puisque nous sommes au clair, nous allons directement passer au point 1 de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 18.12.2023. Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 73, mis à disposition à l'administration communale et sur le site www.gletterens.ch. Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? »

Mme Sarah Bachmann : « Bonjour tout le monde. Je remercie Mme Moret du travail conséquent qu'elle a fourni le travail en retranscrivant mot à mot les propos des intervenants de la dernière Assemblée. Toutefois, je me permets de suggérer, qu'avant la publication sur le site internet et dans le bulletin, quelqu'un ou même plusieurs personnes relisent le projet de procès-verbal, signalant les coquilles et autres erreurs orthographiques et grammaticales, ainsi que la syntaxe. En effet, lorsque les intervenants font une pause respiratoire, il ne faut pas forcément le comprendre comme un point, mais peut-être comme une virgule ou un point-virgule. Par ailleurs, certaines répliques, ne sont pas nécessaires, comme, par exemple, à la page 20 du bulletin, l'intervention de M. Bongard, je cite « Nicolas, il y a une question », ce n'est pas pertinent. Je ne saurais trop conseiller aux rédacteurs, rédactrices du procès-verbal, de s'inspirer de ce que font d'autres communes, comme Fribourg, Châtel-St-Denis, Estavayer. Merci. »

M. Nicolas Savoy : « Je vous remercie Mme Bachmann pour ces remarques. Nous en tiendrons compte pour le présent procès-verbal de cette Assemblée et vous ne trouverez pas une virgule concernant ma respiration. Y'a-t-il d'autres remarques ? Oui, M. Decrauzat. »

M. Ariel Decrauzat : « Je voulais juste préciser que j'avais demandé d'excuser mon épouse, ça n'a pas été fait, et puis ça je trouve dommage. Je l'avais demandé quand j'ai reçu le bulletin. On m'a dit « oui dis-le au Syndic, finalement on le fera nous-même » et puis ça n'a pas été fait, je trouve ça dommage. Et puis je tiens à relever, en fait, que dans les amendements, y a des numéros de comptes qui sont mentionnés ; ils ne sont pas corrects par rapport à la comptabilité. Merci. »

M. Nicolas Savoy : « Merci M. Decrauzat. Concernant l'excuse de votre épouse lors de cette Assemblée, c'est probablement un oubli de ma part, mais ça se fait en général avant l'Assemblée. Je suis passé au travers, j'espère qu'elle m'en excusera. D'autres remarques sur le procès-verbal ? Si ce n'est pas le cas, je demanderai aux personnes qui souhaite approuver le procès-verbal de lever vos cartons verts s'il vous plaît. Les personnes qui sont contre et les abstentions. »

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 décembre 2023 est approuvé avec 97 voix pour, 2 contre et 32 abstentions.

2. **Décision de l'affectation du port en patrimoine administratif ou en patrimoine financier**

2.1 **Présentation par la fiduciaire BDO sur les avantages et inconvénients sur un changement d'affectation**

M. Nicolas Savoy : « Voilà, je donne la parole à Mme Beaud et à M. Andrey pour quelques éclaircissements sur l'éventuel changement de patrimoine du port en patrimoine administratif ou en patrimoine financier. Vous avez la parole. »

M. Benoit Andrey : « Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs, au nom de BDO, nous sommes ici pour vous présenter concrètement les impacts financiers sur les comptes de la Commune qu'aurait un changement d'affectation de votre port du patrimoine administratif au patrimoine financier. Donc, dans la présentation, on a essayé de vous expliquer, de vulgariser au maximum, comment doit être comptabilisée la modification de patrimoine financier et administratif. On va vous présenter les conséquences sur vos comptes, de la réévaluation de votre port en patrimoine administratif, donc la situation actuelle. Ensuite, nos collègues du département immobilier ont fait une évaluation de votre port en patrimoine financier. On va vous présenter les résultats succincts de cette évaluation, la valeur qu'aurait le port en patrimoine financier. Et puis, finalement, les conséquences comptables sur vos comptes si une décision de changement d'affectation est prise. Ensuite, si vous avez des questions par rapport à la présentation, on y répondra volontiers. Donc, ici, on a différents articles de la loi sur les finances communales qui règlent justement les points d'évaluation du patrimoine administratif et du patrimoine financier et deux distinctions importantes à comprendre, sont que le patrimoine financier est évalué à une valeur vénale et est réévalué tous les 5 ans uniquement, soit à la hausse, soit à la baisse en fonction de la situation du patrimoine. Par contre, il n'y a aucun amortissement sur le patrimoine financier. A contrario, le patrimoine administratif, donc la situation actuelle du port de la Commune de Gletterens est évaluée à la valeur d'acquisition et subit un amortissement. Donc, le taux d'amortissement, préconisé par MCH2 est de 4 % chaque année et le taux de l'immeuble du port est de 3% chaque année. Donc là, on a les articles 43 et 44 qui montrent exactement lors du passage à MCH2 les réévaluations qui étaient nécessaires aussi bien en patrimoine financier et en patrimoine administratif. On va peut-être commencer avec la situation actuelle et ce qui a été fait au passage de MCH2. Donc l'art. 44, ou, en fait, ce qui s'est passé, on est remonté aux coûts d'admission du port 20 ans arrière, avant le passage et ensuite on a calculé comme si les taux d'amortissements de MCH2 avaient été appliqués depuis ce moment. La différence entre la valeur comptable du port au moment du passage et le calcul que ça aurait donné si les taux préconisés par MCH2 avaient été pratiqués depuis 20 ans et relayés dans une réserve de réévaluation dans

le fonds propre de la Commune qui ne crée pas d'impact sur le résultat au moment du passage mais qui depuis le passage à MCH2 est amorti linéairement sur 10 ans. Donc, on crée un résultat linéaire sur 10 ans de cette réserve de réévaluation. A contrario, si le port avait été en patrimoine financier au moment du passage à MCH2, on aurait eu une réévaluation en une seule fois du port qui serait passée dans les fonds propres. Donc, on a l'art. 43, alinéa 2 qui explique bien que la réévaluation aurait été comptabilisée dans la réserve, puis l'alinéa 3, que la réserve aurait été liée directement dans les fonds propres de la Commune. Donc, voilà les deux distinctions. Voilà, je répète bien que pas d'amortissement en patrimoine financier et une réserve de réévaluation, qui amortit linéairement en patrimoine administratif. Donc, là on a mis tout haut ce qu'on voulait montrer et après on l'annexe 1 de l'ordonnance qui montre les taux préconisés par MCH2, vous êtes dans les catégories 1403 pour le port, qui préconise un taux entre 1,25 et 5%, là on est à 4%, on est dans le vrai et pour le bâtiment entre 2,5 et 4%, et on est à 3% de taux d'amortissement. L'article 45 explique en fait ce que je viens d'expliquer sur la dissolution de la réserve de réévaluation, l'alinéa 2, la réserve de réévaluation est dissoute au maximum dans les 10 ans, c'est ce qui est appliqué actuellement. Donc là, on a encore une ou deux slides sur les directives préconisées par le service des communes sur MCH2, ce qui fait que justement le patrimoine financier doit être évalué à la valeur vénale et aurait des impacts sur les comptes et le deuxième, c'est également une directive du service des communes qui explique concrètement les écritures comptables à comptabiliser, ce qui est exactement ce que l'on vient de vous expliquer, il explique les numéros de compte à utiliser sur MCH2. »

Mme Catherine Beaud : « Bonsoir Mesdames et Messieurs, pour ma part, je vais vous présenter plutôt les aspects pratiques et comptables de ce changement. Mon collègue a présenté les aspects théoriques et je vais me consacrer donc aux chiffres. Les chiffres ici sont issus de vos chiffres 2022, qui ont été approuvés par le législatif. Les conséquences sur les comptes communaux de cette évaluation du port en patrimoine administratif, la situation actuelle. La valeur comptable, donc nette du port au 31.12.2022 est d'environ 4'160'000 millions, soit des investissements pour le port et la plage de 7'762'000 millions et un fond d'amortissement cumulé de 3'602'000 millions. Donc, la différence entre les deux est à hauteur nette de 4'160'000 millions. Dans les comptes au 31.12.2022, on retrouve encore le patrimoine de la Capitainerie pour une valeur comptable nette de CHF 387'000.00, soit la valeur des investissements qui ont été faits ces dernières années, bruts de CHF 605'000.00 et un fonds d'amortissements cumulés de CHF 218'000.00. Mon collègue l'a mentionné tout à l'heure, le taux d'amortissement actuel pour le port est de 4% et pour le bâtiment de la capitainerie de 3%, ce qui est conforme à l'annexe 1 de l'ordonnance sur les finances communales. Dans le compte de résultat, on retrouve une charge annuelle, une charge financière, une charge d'amortissement comptable, je précise ici que ça ne correspond pas à un remboursement des emprunts, c'est uniquement une partie de l'investissement qui est passé en charges chaque année et ça n'a aucun rapport avec l'amortissement financier et le remboursement des emprunts. Donc, cette charge annuelle des amortissements planifiés, est de, en charges nettes, CHF 329'000.00, donc pour les investissements, une charge d'amortissement de CHF 330'000.00 mais aussi un produit d'amortissement sur une subvention des investissements qui ont été touchés de CHF 1'288.00, donc au total une charge d'amortissement sur le port et le bâtiment d'environ CHF 330'000.00. La dissolution de la réserve de traitement, aujourd'hui, vous avez dans la réserve de traitement, suite aux travaux de rénovation qui ont été effectués, on avait au départ une valeur comptable pour le port qui était environ de CHF 5'400'000.00 comparé à cette valeur nette qui est inférieure, donc de

CHF 4'100'000.00, cela a engendré une réserve de réévaluation négative d'environ 1 million, qui a entre-deux été dissoute, donc il reste environ CHF 1'110.00 à dissoudre.

Ici juste quelques mots sur la valorisation qui a été faite par nos experts immobiliers pour finalement pouvoir vous présenter à quelle valeur serait réellement le port en patrimoine financier. Nous avons confié ce mandat en interne à nos experts. Les données de référence qui ont été utilisées sont la valeur assurée, la valeur de rendement, la valeur à neuf et la méthodologie aussi utilisée par nos collègues et les taux d'actualisation sont basés sur des évaluations pour des objets similaires, notamment des ports de communes en Suisse allemande.

Ici, je vous ai extrait juste une page de cette évaluation pour ce travail d'estimation. C'est la page récapitulative. Finalement, je vais vous passer les détails des calculs, mais ce qu'il faut retenir ici c'est la valeur marchande, donc la valeur vénale, estimée de ce port est de CHF 7'335'000.00. Effectivement, les biens sont considérés comme du patrimoine financier et sont évalués à leur valeur vénale et c'est cette valeur-là qui a été calculée.

Ici, je voulais vous présenter quels sont les impacts qui seraient engendrés par une première reclassification du port du patrimoine administratif en patrimoine financier, donc on aurait une correction de la valeur de l'actif d'environ CHF 2'787'000.00. Il s'agit ici de la différence entre la valeur vénale qui a été réalisée du patrimoine financier et la valeur comptable qu'on a au 31.12.2022 de CHF 4'547'000.00. Ici c'est l'addition de la valeur du port de CHF 4'160'000.00 et la valeur nette du bâtiment de la capitainerie de CHF 387'000.00. Ces CHF 2'787'000,00 changerait de catégorie d'immobilisation, donc il passerait du patrimoine administratif à un compte de patrimoine financier. On retrouverait une valeur comptable au bilan de CHF 7'335'000.00 et la différence de cette réserve serait comptabilisée dans la fortune. L'autre impact serait, comme on l'a dit dans la partie théorique, sur le patrimoine financier, on n'amortit pas linéairement comme sur le patrimoine administratif, donc on n'aurait plus cette charge d'amortissement comptable de CHF 329'000.00, ce qui aurait comme amélioration d'une part le résultat comptable, mais aussi des fonds propres, par contre, on procède à une réévaluation, au minimum tous les 5 ans, pour vérifier la dépréciation ou éventuellement la prise de valeur de ce bien. Donc une réévaluation serait nécessaire tous les 5 ans à la hausse ou à la baisse. On pourrait faire une nouvelle évaluation plus rapidement que tous les 5 ans en cas d'indice de perte de la valeur résidente, ce qui semble quand même peu probable pour un port. Dans les autres impacts comptables, j'en ai parlé, une amélioration du fait que cette charge d'amortissement qui n'existe plus, une amélioration du résultat comptable et des fonds propres, mais, en contrepartie, un impact sur la dissolution de la réserve du retraitement du patrimoine administratif, étant donné qu'elle serait corrigée en transférant le port du patrimoine administratif en patrimoine financier. L'impact encore important serait que les frais d'entretien courant seraient directement comptabilisés au compte de résultat. On pourrait imaginer une augmentation de la valeur de l'actif en cas de plus-value de l'investissement, donc ça veut dire d'investissement, une nouvelle construction, un nouveau bâtiment, quelque chose de nouveau dans ce port. Et peut-être un dernier point important à signaler, c'est que tout ça, tous ces changements, n'ont vraiment aucun impact sur les liquidités. La Commune n'aurait pas plus de cash dans ses comptes, étant donné que c'est uniquement des écritures comptables qui ne génèrent aucune liquidité supplémentaire derrière celles-ci. Je réponds très volontiers à vos questions. »

Mme Sarah Bachmann : « Merci beaucoup pour toutes ces explications. Ma question va à votre collègue, quand il a montré le tableau des taux d'amortissement en fonction de l'objet, est-ce qu'on pourrait revoir ça ? vous avez dit que pour le port c'était entre 1,25 et 4 % ? »

M. Benoit Andrey : « 1,25 et 5%, la rectification, c'est la ligne 1403, mais le bâtiment de la Capitainerie est en ligne 1404 et est à 3%. »

Mme Sarah Bachmann : « D'accord, mais ça veut dire que le port, on pourrait décider de le mettre moins que 4%, parce que 4% ça veut dire qu'on amortit sur 25 ans, alors que la concession du port, elle est sur 40. Je ne comprends pas très bien le 4% moi. »

M. Benoit Andrey : « Alors, on va juste prendre la directive sous les yeux, mais ça c'est une décision, entre guillemets de la Commune, donc le canton a mis à disposition les tabelles indicatives mais n'a pas dit si on devait prendre 1,25% ou si on devait prendre 5%, respectivement ça va dépendre du moment à partir duquel on pense qu'on va devoir renouveler les infrastructures et engager des investissements importants, si c'est 25 ans, 20 ans. »

Mme Sarah Bachmann : « Par contre, justement, avant qu'on passe à MCH2, le taux d'amortissement était d'environ 2%, CHF 191'000.00, je ne sais plus combien, ce qui correspond donc à 50 ans, ce n'est peut-être un peu pas assez 2%, mais passer à 4%, ça donne quand même l'impression qu'on a fait exprès de charger le bateau, pour nous faire gober d'autres choses. Voilà, c'est tout. »

Mme Catherine Beaud : « Alors je me permets juste de compléter mon collègue, le service des communes a sorti aussi une directive, la directive no 4, donc une tablelle qui fixe par des catégories d'utilisation les durées d'utilisation en fonction des ouvrages ; et pour cette catégorie d'immobilisation 1403, on a une rubrique spécifique qui s'appelle « Ouvrages spéciaux » qui est prévue de s'amortir sur 25 ans, d'où le taux de 4% j'imagine que la Commune s'est basée sur cette catégorie là pour fixer le taux. Autre précision par rapport à MCH1, MCH1, les taux d'amortissement n'étaient pas déterminés de la même manière étant donné que l'ordre des décisions du législatif pour l'approbation de crédit, ensuite la Commune envoyait cette décision au service des communes qui lui disait, en fonction du montant de financement que vous avez droit à aller chercher, l'amortissement comptable correspondait à l'amortissement financier. Donc, le service des communes estimait que pour rembourser une dette liée à un rang, il fallait tant d'années et que c'est sur cette durée-là que le montant de l'amortissement était considéré. »

Mme Sarah Bachmann : « Je comprends bien votre explication et je vous en remercie, mais pour moi, de toute façon la question, elle est purement rhétorique de savoir les avantages de mettre le port au patrimoine ou financier car pour moi, la loi est assez claire, c'est de dire que ce qui est une tâche dite communale, déchetterie, approvisionnement en eau, c'est clairement pour moi du patrimoine administratif ou les écoles, mais que tout le reste comme le port, ou le bistrot d'ailleurs, c'est clairement du patrimoine financier. Pourquoi on discute même des avantages et inconvénients de l'un ou l'autre ? Pour moi, on ne devrait même pas avoir le choix. Parce que, à mon avis, au départ, MCH2 c'est quand même un standard de comptabilité qui doit permettre de comparer les collectivités publiques entre elles ; ce que ne permettait pas justement MCH1, du moins en partie parce que c'était une pratique qui cachait les bénéfices par des amortissements extraordinaires. Mais là, comment est-ce qu'on

peut comparer par exemple Delley-Portalban, Cheyres-Châbles avec nous, puisqu'on ne parle pas de la même chose. C'est vouloir comparer les pommes avec les poires. Tout le bénéfice qu'on est censé avoir récupéré de MCH2, au moins, est perdu si on décide que cette commune, elle peut faire comme ci, et cette commune, elle peut faire comme ça. »

Mme Catherine Beaud : « Par rapport à la distinction du patrimoine financier et du patrimoine administratif, vous l'avez effectivement bien résumé, sauf que le service des communes n'a pas fixé une règle claire aux communes, il a quand même laissé la liberté aux communes de choisir en fonction de leur propre situation, si c'était du patrimoine financier ou du patrimoine administratif. Je vais vous donner deux exemples de communes qui ont fait des choix différents par rapport à l'auberge. Certaines communes ont considéré l'auberge communale comme du patrimoine administratif en se disant que c'était important pour la commune de maintenir ce lieu, il s'agit souvent d'un lieu social, d'un lieu de rencontre, et donc dans ce cadre-là, ça peut quand même répondre à une tâche communale de maintenir en patrimoine administratif. Et d'autres communes se sont dit d'abord, peut-être qu'on a la volonté de s'en séparer parce qu'on a peu de rendement là-dessus, donc on classifie en patrimoine financier. Ça c'est un premier exemple. D'autres exemples, sont aussi ressortis avec ces rémunérations, ces interprétations dans les communes, avec tout ce qui est des forêts et des parchets agricoles. Les forêts et les parchets dans certaines communes ont été considérées comme du patrimoine administratif parce que ça fait partie de la maîtrise de leur territoire, de la maîtrise du territoire, de l'aménagement du territoire et des tâches communales. Mais pour d'autres, c'était plutôt du patrimoine financier éventuellement qu'elles pouvaient se séparer, et elles ont fait ce choix-là. Donc malheureusement, le Canton de Fribourg n'a pas fixé de règles claires sur qu'est-ce qui devait être en patrimoine financier et qu'est-ce qui devait être en patrimoine administratif, les communes avaient la liberté de faire un choix dans la réévaluation. Merci, avez-vous des questions ? »

M. Philippe Savary : « Bonsoir Messieurs, bonsoir Mesdames, j'ai juste une question concernant le critère « tâches publiques » pour signifier qu'un bien est du patrimoine administratif et du patrimoine financier. J'ai lu juste la recommandation 11 de la conférence des directrices et directeurs des cantons des finances, et ils expliquent dans cette recommandation 11 que le patrimoine administratif comprend tous les actifs qui servent directement à une exécution d'une tâche publique. A savoir, c'est vrai que si un bien a une tâche publique, on ne peut pas séparer sans autre, on ne peut pas casser une route, vendre une route. Par contre, s'il est dans le patrimoine financier, entre guillemets, la tâche publique n'est pas assurée, donc on peut vendre ou louer ce bien. C'est ça la grande différenciation qu'il fait que dans la recommandation 11 de la conférence des directrices et directeurs des cantons des finances. Est-ce que vous confirmez cela ou bien pas ? »

Mme Catherine Beaud : « Pour la recommandation fixe, d'une certaine manière, quels sont les biens qui font partie du patrimoine administratif et financier. Pour certains biens, c'est une évidence, le bâtiment administratif, les bâtiments scolaires, les routes, les canalisations, c'est une évidence. Pour d'autres biens, les immeubles, les auberges, les forêts, les parchets agricoles, on pourrait avoir des terrains aussi finalement communaux ; la différence est quand même plus difficile à faire. »

M. Philippe Savary : « Merci. Donc en fait, le port, comme pratiquement tous les places d'amarrage du port sont louées, à la limite, on pourrait imaginer vendre ce port

ou créer une société anonyme pour administrer ce port. Cela signifie que la commune, à la limite, pourrait vendre son port. C'est la question que je vous pose par rapport à la tâche publique. Vrai ou faux ? »

Mme Catherine Beaud : « S'il y a une volonté politique de vendre le port, oui. »

M. Philippe Savary : « La tâche publique étant essentielle dans la recommandation 11 de la conférence, c'est logique. Maintenant, c'est vrai que le patrimoine administratif y a une conséquence au niveau du compte des résultats. Vous l'avez dit, c'est un montant de CHF 330'000.00 par année. Oui, bon, d'accord, mais ça, ça a provoqué chez nous une "augmentation d'impôt" l'année passée. Pour la simple et bonne raison que le patrimoine administratif port était connecté dans le patrimoine administratif, et le simple fait d'amortir à 4%, je rappelle que ce port a été construit il y a 15 ans en arrière, et que la concession dure 40 ans, le port a été amorti à 2% à l'époque MCH1, voilà la conséquence. Donc, elle est importante. Ça signifie qu'il faut que tout le monde le sache. Chaque citoyen et citoyenne de cette commune le sache. Un port qui est rattaché au patrimoine administratif, c'est un coût de CHF 330'000.00 par année sous le compte charge du compte de résultats avec potentiellement une augmentation d'impôt. Il faut le savoir. Vrai ou faux ? »

Mme Catherine Beaud : « Je vais quand même nuancer un petit peu votre propos. C'est une charge comptable qui effectivement qui impacte le compte de résultats. Vous avez vu les chiffres, CHF 330'000.00 annuel. Mais c'est uniquement une charge comptable, il n'y a pas de sortie de liquidité correspondante. Et pour avoir pris connaissance de quelques procès-verbaux, je crois que la difficulté de la Commune, c'est d'avoir des liquidités finalement supplémentaires. Et donc, du coup, cette charge est incomptable, elle ne mange pas les liquidités, elle n'en utilise pas plus. L'augmentation d'impôt est pour moi plutôt là pour remonter finalement les besoins de liquidité pour l'administration pour un petit moment du ménage commun. »

M. Philippe Savary : « D'accord. Je suis parfaitement d'accord avec vous. J'ai compris. Le Conseil d'État, lui, pour une augmentation d'impôt, il prend, comment dirais-je, comme une norme, l'équilibre du budget, amortissement du port ou pas, ça c'est clair, il le prend intégralement. Donc en fait, si je comprends bien votre raisonnement, il faut laisser le port dans le patrimoine administratif, de telle manière qu'on ait une augmentation d'impôt supplémentaire, complémentaire, ce qui fera rentrer les liquidités supplémentaires au niveau de l'exécutif, respectivement pour le ménage commun. C'est ça, en fait, la conclusion. »

Mme Catherine Beaud : « Alors, notre conclusion, nous ne prenons pas position sur ce que vous devez faire. »

M. Philippe Savary : « Je ne vous demande pas de prise de position sur votre conclusion. »

Mme Catherine Beaud : « C'était une simple présentation de l'affectation du patrimoine, du port en patrimoine administratif au patrimoine financier. »

M. Philippe Savary : « Non, mais vous avez compris la démarche. Ça signifie que si on laisse le port dans le patrimoine administratif, il faut que les citoyens et les citoyennes de cette commune comprennent qu'ils chargent le compte de résultat et

que ce compte de résultat sera déséquilibré et qu'une prochaine augmentation d'impôt est à nos portes. Il faut le savoir.

J'ai une remarque complémentaire parce que je vois que vous causez au niveau de la Commune. J'ai juste pris le bilan au 31 décembre 2021, le bilan comptable, donc, de la commune de Gletterens qui était sur MCH1, comme vous l'avez dit à juste titre. Et je vois qu'on a une distinction dans MCH1, c'était qu'on mettait une nature comptable 12, pour tout ce qui était placement lambda, corporel ou incorporel, et 13 au niveau des actifs transitoires, respectivement, du patrimoine administratif qui était au 14. Je remarque que le port, il est sous placement, donc, dans la catégorie 12, qui était du placement, le patrimoine entre guillemet financier. On comptait l'immeuble et le terrain des zones à bâtir, l'immeuble du magasin de rivage, l'immeuble de l'Ancienne Cure, l'immeuble de la Croix fédérale, le port et plage, et capitainerie. Effectivement, les montants que vous avez présentés sont corrects. C'est à peu près pour le port de 5,5 millions. Voilà. Et tout d'un coup, donc, ça, c'était la situation 31 décembre 2021. Tout d'un coup, au 1er janvier 2022, je m'excuse, mais pour une raison obscure du Conseil communal, la décision a été de basculer ce port du patrimoine financier de l'époque au patrimoine administratif actuellement ; ce qui, je le répète, grève le compte résultat de CHF 330'000.00 par année. Je m'excuse, mais je ne comprends pas la démarche. »

M. Nicolas Savoy : « Alors je vais tenter de vous expliquer la démarche par rapport à la position du Conseil communal suite à ce changement d'affectation. En discussion avec la fiduciaire qui fait le contrôle des comptes annuels et des perspectives d'amélioration, de changement, de rénovation de certains éléments du port sur les 3 ou 4 prochaines années, on avait des montants entre CHF 200'000.00 et 250'000.00, pas tout à fait, mais c'est un investissement de rénovation qui est assez conséquent pour le port. Donc la démarche, qu'avait peut-être quand-même du Conseil communal, c'était de se dire laissons-le dans le patrimoine administratif, dans la mesure où ce n'est qu'un amortissement comptable, ça nous évitera peut-être de devoir mettre dans le fonctionnement, ces investissements de rénovation qui risqueraient également de monter les impôts. C'est un choix qu'on a fait, il n'est peut-être pas judicieux, il est peut-être réorganisé, c'est le choix qu'a fait le Conseil communal à l'époque. C'est le choix qu'a fait le Conseil communal, sur le conseil de la fiduciaire et aussi avec l'approbation du service des communes qui nous a dit qu'on allait aussi dans le juste. Donc, je crois que les deux formules peuvent être acceptables. Après, ce sera vous ce soir qui déciderez si vous voulez garder ce port dans votre patrimoine administratif ou si vous voulez le mettre dans votre patrimoine financier. »

M. Philippe Savary : « Alors, parfaitement compris l'astuce, est-ce que les charges de fonctionnement du port, qu'il soit dans le patrimoine administratif ou dans le patrimoine financier, va en fait obtenir un gain s'il est dans le patrimoine administratif ou dans le patrimoine financier, respectivement, Est-ce que ce sera moins cher pour la Commune ? »

M. Nicolas Savoy : « Ça ne sera pas moins cher dans le patrimoine administratif si ce n'est que, alors je vais peut-être me tromper, au cas où M. Schorderet qui me rectifiera, mais dans le patrimoine administratif, on a la possibilité de faire un emprunt pour un investissement comme on l'a voté il y a quelques années, à la suite des crues que l'on avait eues. Et ça, après, il y a l'amortissement de l'emprunt plus les intérêts. Tant dis que si ça passe directement au financier, on devrait directement mettre ça dans le compte de fonctionnement le montant à la sortie, mais ça ne changerait rien au niveau des comptes monnaies. »

M. Philippe Savary : « Faux, faux. Au niveau du compte de résultat, ça double, entre guillemets, les charges du compte de résultat. Une fois qu'on a l'amortissement, qui est en guillemets progressif, parce que si on fait un investissement complémentaire sur le port, le montant de l'amortissement, il va augmenter à travers les années. Ça, c'est sûr. Et puis, la deuxième chose, la sortie financière de la Commune de Gletterens est identique. A savoir, on aura payé le fournisseur pour l'aménagement du port, on aura payé pour son entretien, etc. courant, ça ne change strictement pas cette situation comptable. À part que ça crève le budget du compte de résultat d'une charge complémentaire de 330 millions. Et je me répète, si on laisse le port au niveau du patrimoine administratif, Mesdames et Messieurs, nous aurons une augmentation d'impôt qui va survenir tout soudain. Merci. Cette fois, je vais finir avec les questions. Entendez juste une question, non, juste une remarque, ce n'est pas une remarque. La Commune de Châbles, qui est dans la situation de la nôtre, par rapport à l'infrastructure portuaire, ils ont tout le port et les infrastructures portuaires au niveau du patrimoine financier. Et à mon avis, c'est à juste titre. »

Mme Catherine Beaud : « Peut-être juste pour compléter par rapport à la dernière question sur les frais d'entretien. Donc si le port est au patrimoine financier, ces frais d'entretien seront comptabilisés directement en charge d'un compte de résultat. La sortie financière sera complètement identique que le port soit en patrimoine administratif ou financier, ça c'est certain. Mais par contre, soit vous avez l'impact en une fois dans le compte de résultat, soit si c'est en investissement, ce, au patrimoine administratif, l'investissement sera porté au bilan et ensuite il sera amorti selon la durée économique de l'investissement. »

M. Philippe Savary : « L'investissement a déjà été fait sur ce port-là. »

Mme Catherine Beaud : « Les nouveaux investissements, les nouvelles dépenses d'entretien. »

M. Alexandre Borgognon : « Bonsoir à tous, salutations à Monsieur Schorderet, qui est conseiller de l'administration, salutations aux conseillers communaux et au législatif. Voilà, je vais juste dire deux petits trucs, parce qu'on fait beaucoup de charabia pour certaines personnes, je trouve ça assez compliqué à comprendre, donc je vais aller très directement. Donc, oui, Madame Beaud que ça ne nous apporte pas des liquidités, oui, par contre, par rapport à l'impact comme dit M. Savary sur les impôts, il est directement là, sur l'arrêté du Conseil d'État du 5 mars 2024, sur le résultat comptable structurel de 2023, on est à moins de CHF 328'510.00, donc juste de mettre l'écriture comptable dans le patrimoine financier, donc le port dans le patrimoine financier, ça aurait été équilibré. Donc on n'aurait pas eu d'augmentation d'impôts logiquement. Donc ça fait longtemps, ça fait presque une année qu'on le disait, donc on disait ça partout, une autre commune voisine ici. Par rapport à l'arrêt du Conseil d'État, où, j'ai entendu que vous avez expliqué que c'était irrecevable, mais peut-être que je me suis trompé M. Peter, donc s'ils avaient déclaré irrecevable notre amendement, ou alors c'était la Commune qui avait déclaré irrecevable, je ne pense pas qu'on serait en train de le voter aujourd'hui. Donc c'est un petit peu logique pour moi. Et puis, par rapport encore à la détermination suite à notre recours, par rapport à l'amendement à la Préfecture, le Conseil communal a mis qu'Alexandre Borgognon on avait dit qu'on pouvait vendre le port sans impacter les tâches publiques. Donc, ce qui veut dire exactement, par rapport à un certain article, que ça devrait être du financier, donc ça fait beaucoup de choses, entre guillemets, je ne vois pas qui va en notre faveur, mais on vient avec des arguments plausibles. Aujourd'hui, on vient avec

des faits, on vient avec des lois, on ne vient pas là avec de la rancœur, ou avec des choses comme j'en ai entendu avant. Moi, le premier but, c'est de respecter les gens, comme j'ai toujours été, comme on avait dit, on ne voulait pas déborder sur des choses sans importance, parce que le but c'est que la démocratie fonctionne, ce qui a été dit. Et puis juste encore un petit truc par rapport à ce que j'ai entendu sur la transparence, vu qu'on prône ça, quand on a eu la médiation avec M. Castioni, qui est derrière, je ne sais pas où il est là, bonsoir, j'étais avec Sarah Bachmann, le site internet m'a dit que ce n'était pas tant constructif. Alors je lui ai dit "ok, ce n'est pas constructif, donc on va arrêter de mettre des documents". Après j'aurais eu plein de documents, les deux rapports BDO qu'on a reçus, il y avait beaucoup de choses, tous les documents publics, on aurait pu les mettre. Par contre, ce n'est pas, justement, j'ai écouté la préfecture, j'ai dit "ce n'est pas constructif", ok bon, bon, on joue le jeu, par contre, ce n'est pas à nous de mettre ces documents sur le site internet de la Commune. C'est à vous de le faire, parce que c'est facile de mettre l'arrêté du Conseil d'état du 5 mars, et puis pas en mettre tout le reste, des choses qui nous accusent et tout. Par contre, mon nom, je vois qu'il n'est pas caviardé, il est tout le temps mis à gauche, à droite, moi ça ne me dérange pas parce que ma responsabilité, qui correspond à la responsabilité de l'Assemblée communale d'être responsable de l'administration communale, eh ben, on a pris la responsabilité, on l'a pris aujourd'hui, donc arrêtez de dire que c'est de la rancœur, des choses comme ça, on vient, on a pris notre attribution au sérieux, et on est en train de faire ça aujourd'hui, comme les autres jours. Par contre, on avait juste demandé à ce que j'avais dit, c'était une remise en considération, pardon, une remise en question du Conseil communal, d'accord, c'était un point, ok, on avait dit qu'à l'administration, on avait des potentiels d'économie, ça c'était le point 2, et puis, c'était la transparence, on n'a jamais parlé d'autre chose, alors, il y a des gens qui permettent de faire de l'intimidation, je ne voulais pas parler de ça, mais quand j'entends des gens parler, mais arrêtez de déformer ce qu'on dit, on dit des choses, on vient là avec des lois, on n'est pas là, moi j'ai toujours habité dans ce village, j'ai toujours respecté les gens, ceux qui me connaissent, ils savent très bien, on n'a pas à se justifier par rapport à ça, alors arrêtez de dire des choses comme ça. On est en démocratie, chacun a le droit de dire ce qu'il veut, ce qu'il pense, et c'est pas parce qu'on a une entreprise, ou n'importe quoi, ou qu'on est copains, qu'on doit voter comme les gens disent. Chacun est libre de faire ce qu'il veut, c'est tout. Merci. »

M. Nicolas Savoy : « Merci M. Borgognon. Juste quelques précisions, je vous remercie d'avoir été très réservé sur une publication sur votre site internet, concernant la non-entrée en matière lors de notre dernière Assemblée pour le changement du patrimoine du port en patrimoine administratif, question a été posée, vous pouvez peut-être relire le procès-verbal, je crois qu'il y a M. Hamdani qui a demandé si on pouvait faire ça pour la prochaine Assemblée, je lui ai simplement répondu que je n'avais pas les réponses en main, et que je voulais d'abord voir quelle marche à suivre on devait prendre pour pouvoir aller dans sens, et qu'on étudierait la question. Apparemment, on a étudié la question, puisqu'on est là ce soir pour vous, pour que vous puissiez prendre une décision. »

Mme Geneviève Genoud : « Bonsoir à tous, comme a dit Alexandre, je pense qu'il y a certains propos qui sont employés, certains termes qui ne sont peut-être pas à la portée de tout le monde qui n'a pas fait de comptabilité, qui n'est pas expert-comptable. Je pense qu'il est nécessaire de ramener à une certaine vulgarisation du vocabulaire. Donc, quand on parle de patrimoine administratif, on parle de patrimoine inaliénable, donc qui ne peut être vendu par la Commune, que ce soit, peu importe

les charges, les frais généraux qui sont liés à ce patrimoine. Et un patrimoine financier, c'est donc un patrimoine aliénable qui peut être, sur accord de l'Assemblée communale, être mis en vente. Donc, c'est aussi une chose qui est peut-être nécessaire de clarifier, afin que tout le monde soit au clair, avec ces terminologies un peu abstraites de patrimoine administratif ou patrimoine financier. Merci. »

M. Nicolas Savoy : « Ok, je vous remercie pour cette remarque. D'autres questions? Je vois que ce n'est pas le cas. Je remercie Mme Beaud et M. Andrey pour ces explications. Je vais donc directement passer au rapport de la Commission financière, et je donne la parole à M. Pierre Viret. »

2.2 Préavis de la commission financière.

M. Pierre Viret : « Voilà, bonsoir tout le monde. Rapport de la Commission financière sur la décision de l'affectation du port en patrimoine administratif ou en patrimoine financier. Les membres de la Commission financière ont pris connaissance d'une éventuelle affectation du port au patrimoine financier. Cette nouvelle affectation au patrimoine financier permettrait une économie comptable d'environ CHF 330'000.00, représentant le montant des amortissements sur ce compte. Même si cette mesure n'a pas d'effet monétaire pour la Commune, elle permettrait, couplée à d'autres mesures d'économie de charge ou augmentation des recettes, d'équilibrer le budget du compte de résultat dès 2025. Les soussignés invitent les citoyens présents à l'Assemblée d'accepter une affectation du port au patrimoine financier. »

M. Nicolas Savoy : « Voilà, je vous remercie pour ce rapport. Je passe maintenant au point 3, qui est le 2.3. Votre avis sur ce changement d'affectation, je vais demander aux personnes qui sont pour ce changement de montrer vos cartons verts. »

M. Philippe Savary : « J'ai juste une question si vous permettez. La Commission financière dit qu'à partir de 2025. Je n'ai pas compris le terme. »

M. Nicolas Savoy : « Oui, Parce que c'était quelque chose qui a été mentionné avant le vote, qui ne va pas avoir d'incidence sur ce vote. Pour pouvoir passer de port du patrimoine administratif au patrimoine financier, c'est dans l'arrêté du Conseil d'État, nous devons changer le règlement de port. Nous devons refaire les contrats au niveau des locataires du port et nous devons renégocier le droit de superficie du port. On doit passer ce nouveau règlement chez M. Prix à Berne, ainsi qu'au Conseil d'État. Donc il y a tout un procédé à faire qui va nous occuper à peu près les 3-4 prochain mois, en tout cas. On espère pouvoir vous présenter ça lors de l'Assemblée du mois de décembre 2024 pour le budget 2025. Une fois que ça, ça sera validé, le 1er janvier 2025, le port rentrera dans le patrimoine financier, si vous le décidez ce soir. Il n'y a pas de rétroactivité par rapport à 2024. »

M. Philippe Savary : « On ne parle pas de rétroactivité, on parle du fait que les amortissements comptables vont être calculés à la fin de l'année 2024, ça c'est clair. Si on passe du patrimoine administratif au patrimoine financier pendant l'année 2024, on n'aura pas d'amortissement et on aura basculé ce port au niveau comptable du patrimoine administratif au patrimoine financier. Pour ce qui concerne le règlement du port, je vous explique. J'ai regardé un peu les règlements du port de la Commune de Châbles. Ils n'ont pas changé du tout. Ils ont été confirmés en 2008 pour le premier passage à MCH2 et il n'a pas évolué depuis. Je ne comprends pas votre démarche. »

M. Willy Schorderet : « Au niveau du Service des communes, ce qu'ils ont demandé et comme ça a été dit dans un document que la Commune a reçu, c'est qu'il y a des termes au niveau du règlement actuel qui pourraient porter à confusion parce que ce sont des termes qui sont utilisés dans l'administratif. Le service des communes et le Conseil d'Etat demandent ces modifications. Par contre, le Conseil d'Etat dit qu'on approuve ce changement dès que le règlement sera approuvé. Finalement, ça ne change pas grand-chose dans l'Assemblée de ce soir. Je crois que le principe, c'est de dire le plus tôt possible de passer au patrimoine financier. Le plus tôt possible matériellement, c'est le 1er janvier 2025, mais ça n'aura pas d'impact sur le programme. Finalement, maintenant, c'est de prendre la décision qu'on peut la changer selon le Conseil d'Etat au 1er janvier. »

M. Philippe Savary : « Oui, à savoir que sur le compte de résultats au niveau du budget 2024, ça a une influence gravissime. C'est de l'ordre de CHF 338'000.00. »

M. Willy Schorderet : « Alors, effectivement, ça a une influence importante sur 2024. Par contre, effectivement, la loi dit aussi qu'on peut prendre ce déficit sur le capital. Et la commune de Gletterens a un capital, donc c'est ce capital que le déficit sera reporté. Donc, ce sera une diminution du capital. De nouveau, une écriture comptable. »

M. Philippe Savary : « Merci pour l'explication. »

M. Nicolas Savoy : « Voilà. Donc, s'il n'y a plus de questions, on peut passer au vote ».

2.3 Décision du législatif

Le changement d'affectation du port au patrimoine financier est accepté par 129 voix pour et 2 voix contre et 0 abstention.

M. Nicolas Savoy : « Monsieur Peter, on vous écoute. »

M. Jean-Luc Peter : « Merci. J'aimerais juste répondre à M. Alexandre Borgognon. L'irrecevabilité indiquée avant, c'était concernant le courrier du 19 décembre 2023, le comité citoyen « TransparenceGletterens », par l'intermédiaire de M. X a requis auprès du Conseil d'Etat la reconsidération de son arrêté du 7 novembre 2023 fixant les nouveaux coefficients de taux d'impôts 2024. C'est clair que là-dedans il y a encore eu certaines choses au niveau de l'administration, mais l'irrecevabilité du rapport du Conseil d'Etat, ça concerne ça, ça concerne la lettre du 19 décembre. Il est sauf erreur sur le site internet de Transparence Gletterens. C'est juste, hein ? - Ah oui, non, mais c'est aussi ça. Ce n'est pas de l'animosité. »

M. Nicolas Savoy : « Bon, Messieurs Dames, s'il vous plaît. On va avancer dans cette séance. Donc, je vous propose de faire ça après l'Assemblée. Voilà. Présentation, alors le point numéro 3, présentation générale des budgets résultats et des investissements. »

3. Budget 2024

3.1 Présentation du budget de résultat

M. Nicolas Savoy : « Je vous ai mis juste quelques éléments qui ont changé par rapport au budget présenté lors de la dernière Assemblée. A noter, que dans ce budget-là, des amendements ont été demandés et acceptés ont été ventilés dessus. Le poste 0.220.3130.03 pour les frais spéciaux, c'est un poste nouveau qui concerne la mise en place d'un mentorat et de quelques audits au niveau de l'administration de la Commune par M. Schorderet, de la Préfecture pour un montant qui est environ CHF 13'000.00 pour 2024.

Le 0290.4472.01, location du restaurant de la Croix Fédérale, on a supprimé les rentrées locatives. Alors, quand on a refait le budget, on avait plus de prestataires au niveau du restaurant. Les choses ont quelque peu changé. M. Hess vous en parlera lors de la présentation du point 7 de l'ordre du jour.

3411.3144.00, Frais d'entretien du port, là il y a eu quand même passablement de changements puisqu'on a un montant budgétisé de CHF 135'000.00, ce qui n'était pas le cas lors du précédent budget. On a CHF 40'000.00 pour le dragage du canal principal. On a eu la mauvaise surprise, vous avez peut-être pu voir, sinon les gens vont le savoir, ce n'est pas spécifique au port de Gletterens, même à Cheyres-Châbles, ils ont eu le même problème et à Delley-Portalban, ils ont également eu le même problème. On a passablement, une recrudescence d'algues et de plantes aquatiques, surtout dans la partie du petit port qui est beaucoup moins remuées et en grande partie aussi à cause du réchauffement climatique, c'est une prolifération de ces algues et ça nous impose de pouvoir draguer ce port. On n'a pas la possibilité d'y aller avec une faucardeuse, puisqu'elle ne passe pas au niveau du pont de Gletterens. On a aussi regardé si on pouvait trouver une faucardeuse plus petite que les autres, malheureusement ce n'est pas possible et ce n'est pas franchement efficace. On a fait appel et on a reçu un devis de plus de CHF 70'000.00, c'est des plongeurs qui vont faire un arrachage individuel sur toute la partie « petit bateau » du port. On a également CHF 10'000.00 de balisage, ça c'est avec le canton, Service des eaux, forêts, lac et cours d'eau pour un nouveau balisage de la plage qui interdira complètement la navigation à l'intérieur du périmètre. Pour ça, il faut qu'on fasse un balisage en fonction de la baie d'Ostende et aussi de rentrer les bateaux dans le port. Je rappelle juste que ce balisage ça fait deux ans qu'on travaille dessus et on a attendu et décidé de faire des considérations de la Confédération et de la gestion de Grande Cariçaie pour pouvoir avancer avec ce projet.

Il y a un des derniers points des problèmes qu'on a eu avec la crue en 2021, c'est le passage entre les cabanes de douche et la passerelle, ce passage a été endommagé et on va le refaire pour un montant de CHF 15'000.00. On profite de pouvoir le faire de façon un peu plus pérenne et forte afin de pouvoir avancer avec les véhicules si besoin. Le remplacement des cabanes a été fait, je ne sais pas si vous avez eu le temps d'aller voir, c'est un montant de CHF 50'000.00, qui avait été budgétisé plus bas à l'époque quand on a fait les demandes de devis. On a réestimé le remplacement des cabanes, on a refait complètement le fond de ces dernières et on a désolidarisé au milieu des parois qui nous permettraient de remonter le fond de ces parois et de pouvoir le faire sans devoir tout démonter. A préciser que la parcelle d'accès et ses cabanes avaient été votées dans le budget d'investissement de CHF 400'000.00 en décembre 2022.

On a également le traitement des eaux usées 7201, pour nous c'est un peu le serpent de mer, car on doit revoir le règlement sur l'eau et l'épuration qui est maintenant bien avancé, puisqu'il est passé dans les étages supérieurs. On va présenter ce nouveau règlement, il sera certainement proposé pour la fin de l'année, ce qui permettra d'économiser environ CHF 100'000.00 sur le budget de fonctionnement, puisque cette régie est déficitaire elle doit s'équilibrer avec les taxes, mais du côté de ce qu'on

gagnera au niveau du compte de fonctionnement, nous devons probablement accepter une hausse des taxes pour l'eau et l'épuration.

Ensuite, on a demandé un crédit auprès de la SUVA, grâce à M. Schorderet qui a pu négocier pour la Commune un montant de 2 millions. Donc, pour éponger le compte courant de l'Etat qui était négatif pour la Commune CHF 1'500'000.00, avec un taux d'intérêt exorbitant à 3,5%. Nous avons pu négocier ce nouveau taux à 1,5% ce qui fait un gain annuel d'environ CHF 30'000.00. Je rappelle que c'est du crédit qui devra être remboursé d'ici 3 ans ou alors renouvelé pour quelques années supplémentaires. »

M. Ariel Decrauzat : « Donc, c'est pour un gain annuel, c'est une diminution de charges. »

M. Nicolas Savoy : « Oui, c'est bon et c'est une diminution de charges. Est-ce que vous avez des questions sur ce budget ? »

Mme Sarah Bachmann : « Oui, alors juste une petite parenthèse pour commencer. J'ai l'impression que l'adage que nul n'est prophète dans son pays c'est bien de vérifier. Quand M. Schorderet a dit qu'on avait suffisamment de réserve pour absorber un déficit de CHF 400'000.00. Je crois bien que je me suis époumonné je ne sais pas combien de fois à dire ça à l'Assemblée. Mais il y a l'impression que je parlais dans le vide. Je reviens sur les frais d'entretien du port. Donc, vous avez mis dans le bulletin une explication, c'est ce que vous venez de nous donner. Et notamment, vous avez mis un petit commentaire que la passerelle d'accès et les cabanes, que ces remises en état avaient été votées lors de l'Assemblée communale du 17 janvier 2022. Alors, je vais aller voir, parce qu'on a tous la mémoire courte. Alors effectivement on a voté CHF 400'000.00, c'est un budget d'investissement. Donc du coup je me demande bien ce que fichent ces montants dans l'entretien, d'autant plus que vous avez visiblement fait des travaux. »

M. Nicolas Savoy : « Alors je vais vous donner la même réponse qu'on a pu faire pour les passerelles qui ont été rénovées, et qui faisaient partie du même package, au niveau de l'investissement. Ces passerelles ont été rénovées partiellement, je crois, pour les deux passerelles, on était autour des CHF 200'000.00-250'000.00. On n'a pas obtenu crédit de la banque, nous avons dû prendre ça sur le compte courant de la Commune. »

Mme Sarah Bachmann : « Non mais vous ne comprenez pas, que vous n'avez pas les liquidités c'est une chose, mais que vous mettiez ça dans le fonctionnement, ce n'est pas possible ; si on a voté un crédit de CHF 400'000.00, ça ne doit pas aussi figurer dans le fonctionnement en 2024. C'est quoi ce binz. Donc moi je fais un amendement pour que l'on diminue ces charges de CHF 185'000.00 à moins CHF 65'000, c'est-à-dire à CHF 120'000.00. Parce que je vous accorde volontiers les CHF 40'000.00, qui étaient déjà au budget qui est présent en décembre, les CHF 70'000.00, vous devez faire pour le petit port, et puis CHF 10'000.00 pour le balisage. Pour le reste, si c'est un investissement, qu'est-ce que ça fiche là ? Ou bien je ne comprends plus la compta. »

M. Willy Schorderet : « C'est difficile à répondre, moi, puisqu'effectivement je ne connais pas la situation, et puis qu'est-ce qui avait été voté, pas voté. C'est-à-dire qu'il dit effectivement les CHF 400'000.00 ont été votés, mais ils n'ont pas obtenu le crédit des banques pour faire la dépense. Moi, ce que je propose quand même,

puisque effectivement maintenant on a ce port qui est en patrimoine financier, qu'on traite effectivement, disons qu'on prenne note que les CHF 400'000.00 qui avaient été votés, c'est quelque chose qui est annulé parce que ça n'a pas été réalisé, c'est le fait. Et puis, maintenant c'est la compétence du Conseil Communal, dans le cadre de la nouvelle donne avec le patrimoine financier, de prévoir cet investissement, et puis pour ce qui est aujourd'hui, d'accepter le montant tel qu'il a mis là. Ce serait un compromis qui est fait, puisqu'on est dans une situation un petit peu hybride. On a effectivement un accord qui a été donné au Conseil Communal de dépenser CHF 400'000.00. Ces CHF 400'000.00 n'ont pas été dépensés, et puis aujourd'hui on n'est plus en administratif, on est en financier. Voilà, mais je ne connais pas le tenant et aboutissant, je ne peux pas vous en donner beaucoup plus. C'est volontiers que je vous donne la parole Madame Bachmann. »

Mme Sarah Bachmann : « Je suis vraiment désolée d'insister, mais ce crédit de CHF 400'000.00, on l'a voté, on ne l'a pas encore dépensé, c'est une chose, on en a encore, mais le crédit il est encore ouvert. Donc, je veux dire, si on prend dans ces CHF 400'000.00 que le peuple, la démocratie directe comme M. Peter l'a dit, l'a validé, qu'est-ce qu'on a besoin de mettre en fonctionnement les choses qu'on a votées il y a 2 ans 1/2, et puis franchement, là moi y'a quelque chose qui m'interpelle, pour moi, soit on le prend dans ce crédit qu'on a voté, qu'on peut maintenant payer, avec l'argent de la SUVA, tant mieux, super, mais c'est dire, c'était un crédit qui a été voté, qui n'est pas encore utilisé, qui reste utilisable. Donc du coup, ça va en entretien, ça. »

M. Willy Schorderet : « Pour moi, effectivement, si c'est un investissement, à ce moment-là, puisqu'on est en patrimoine financier, on voit qu'il va augmenter la valeur légale du port mais ça ne va pas passer dans les comptes, si c'est ça. »

Mme Sarah Bachmann : « On s'en fiche, on ne veut juste pas qu'ils plombent le compte de fonctionnement encore une fois. »

M. Willy Schorderet : « Tout à fait, ce que tu veux dire, c'est qu'on doit annuler ce qui a été fait pour ne pas plomber ce compte de fonctionnement, on est bien d'accord. »

M. Philippe Savary : « Bon, non, mais, juste pour intervenir, Mme Bachmann a raison de ce genre de règles, à savoir le crédit d'engagement a été voté de CHF 400'000.00, et c'était dans un compte d'investissement. La consommation du crédit a lieu, il y a beaucoup de travaux qui ont été faits. Alors, M. Schorderet, je confirme ce que Mme Bachmann a dit. Le crédit d'engagement a été voté, accordé, et il a été inscrit au niveau du compte d'investissement. Ce compte d'investissement a été consommé, ces crédits ont été consommés en partie. Et maintenant, justement, ces cabanes du port qui étaient prévues dans le crédit d'engagement, et puis, maintenant qui apparaissent dans le compte de fonctionnement. En fait, il suffit de diminuer le compte de fonctionnement du montant des cabanes et de le mettre dans un compte d'investissement de 2024. Ce n'est pas très difficile à faire. »

M. Willy Schorderet : « Si ça a été réalisé, je n'ai pas de soucis. »

M. Philippe Savary : « C'est exactement ça. »

M. Nicolas Savoy : « Mme Bachmann, vous voulez faire un amendement ?

Mme Sarah Bachmann : « Alors, mon amendement, c'est de dire que les charges du compte 3411.3144.00 soient délivrées de CHF 65'000.00, c'est-à-dire des CHF 15'000.00 des passerelles d'accès et des CHF 50'000.00 pour les cabanes, de CHF 65'000.00. »

M. Nicolas Savoy : « Merci. On prend note. Donc on va diminuer au niveau des comptes de fonctionnement. Alors, je passe la parole à la commission financière, pour son rapport et ses éventuelles propositions. Voilà, M. Viret, vous avez la parole. »

3.2 Préavis de la commission financière

M. Pierre Viret : « Je vais vous lire le rapport de la commission financière concernant le budget du compte de résultat 2024. Suite au mandat que vous leur avez confié le 1er juin 2021, les membres de la commission financière ont examiné le budget du compte de résultat 2024 proposé à l'Assemblée communale du 30 avril 2024. Pour se forger une opinion sur la pertinence du budget 2024 présenté, les membres de la commission financière se sont entretenus avec les membres du Conseil communal, le mentor, M. Schorderet, ainsi que la boursière communale. Ils ont aussi analysé la hauteur des charges et des produits. Les taux d'impôt et de la contribution immobilière fixés par le Conseil d'État n'ont pas permis d'équilibrer le budget 2024, d'où un déficit prévu de, ici c'est CHF 429'891.84 mais moins les CHF 65'000.00 suite au changement. Dans un contexte de transition, la commission financière est exceptionnellement favorable à ce budget, malgré le déficit annoncé. Nous tenons quand même à rendre attentif l'Assemblée que la Commune souffre d'un manque chronique de liquidités depuis plusieurs années, qui doit être résolu rapidement. Nous encourageons donc le Conseil communal à trouver des solutions pour équilibrer le prochain budget 2025 et améliorer la situation des liquidités. Les soussignés invitent les citoyens présents à l'Assemblée d'accepter le budget du compte de résultat 2024 qui présente un déficit de CHF 429'891.84 mais moins les CHF 65'000.00 suite au changement. »

M. Nicolas Savoy : « Merci M. Viret. Je repasse la parole à l'Assemblée si elle a une question. Je reviens à sa parole et à sa question. »

M. Philippe Savary : Je vais poser une question, j'en ai une liste. Je vais les poser les unes après les autres. La loi sur les finances communales indique que les charges et les revenus du compte de résultat ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont présentées selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable. Pouvez-vous m'indiquer pourquoi vous manquez à cela ? On n'a pas la classification par nature et je vous promets que le travail par classification fonctionnelle est extrêmement périlleux. »

M. Nicolas Savoy : « C'est un choix de l'exécutif de présenter cela comme ça. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise de plus. »

M. Philippe Savary : « Non, ce n'est pas un choix de l'exécutif. C'est la loi sur les finances communales, article 10, alinéa 1, lettre b, qui stipule que vous devez présenter également une classification par nature. Ce n'est pas un choix, c'est la loi. »

M. Nicolas Savoy : « On s'adaptera à la loi si nécessaire. »

M. Philippe Savary : « Non mais, vous attendez quoi comme ça ? On est où ? À quel point ? Non mais, écoutez, on est dans une république bananière ou bien on est où ? »

M. Nicolas Savoy : « Je pense que vous pouvez ménager vos propos, république bananière ça me semble un peu exagéré. »

M. Philippe Savary : « Y'a une loi, on doit la suivre. »

M. Nicolas Savoy : « On vous mettra les comptes par nature si nécessaire lors du prochain exercice. Je ne peux pas faire plus maintenant. »

M. Philippe Savary : « Non mais, je vous demande... »

M. Nicolas Savoy : « Oui, mais je vous réponds. »

M. Philippe Savary : « Non, vous ne m'avez pas répondu. »

M. Nicolas Savoy : « Si, je vous ai dit qu'on les présenterait par nature au prochain exercice. »

Mme Sarah Bachmann : « Vous savez, vous avez le droit de dire que vous avez oublié, ce n'est pas si grave. »

M. Philippe Savary : « Alors ça on vous pardonne. »

M. Nicolas Savoy : « Question suivante ? »

M. Philippe Savary : « Vous voyez, la loi sur les finances communales, également, stipule que le Conseil communal accompagne le budget d'un message expliquant les montants qui y sont inscrits, en particulier ceux qui présentent des fluctuations importantes par rapport au budget de l'année précédente. J'ai cherché ce rapport, malheureusement, je ne l'ai pas trouvé. »

M. Nicolas Savoy : « Vous avez eu des explications sur les comptes. »

M. Philippe Savary : « Mais ça, on cible... Là aussi, c'est la loi sur les finances communales. »

M. Nicolas Savoy : « Oui, mais là, je vous ai donné les postes les plus importants »

M. Philippe Savary : « Merci. Donc, c'est une invitation à refuser le budget, je comprends. »

M. Nicolas Savoy : « Je n'ai pas compris. »

M. Philippe Savary : « C'est une invitation à refuser le budget. »

M. Nicolas Savoy : « C'est votre choix, tout ça. »

M. Philippe Savary : « Merci. Alors, ça aussi, c'est très important. Par décision du 7 novembre 2023, le Conseil d'État a notamment décidé de hausses fiscales, ça on le connaît. Par contre, il a également requis du Conseil communal de Gletterens que lors

de l'Assemblée communale du budget 2024, ils doivent proposer au vote toutes autres mesures nécessaires et complémentaires pour permettre l'adoption d'un budget équilibré. Je vous demande, quelles sont les mesures nécessaires et complémentaires que vous nous proposez pour diminuer les charges qui vont augmenter les recettes ? »

M. Nicolas Savoy : « Alors, il n'y a pas de mesures complémentaires pour diminuer les charges ou les recettes. Ce dont il a proposé dans la précédente Assemblée, notamment en 2023, et que le budget a été refusé aussi avec les économies. »

M. Philippe Savary : « Merci. Aussi concernant le crédit de 2 millions. Merci M. Schorderet pour l'aide pour obtenir cette ligne de crédit de la SUVA de 2 millions. Par contre, je crois comprendre que c'est pour couvrir un déficit au niveau du compte courant avec la trésorerie de l'État. Ma question, ce découvert, il est de 1,5 million, à ma connaissance, c'est bien, je crois que vous l'avez communiqué. Mais pourquoi 2 millions ? ça fait un différentiel de CHF 500'000.00. »

M. Nicolas Savoy : « Alors, la négociation qui est faite par M. Schorderet, je ne vais pas l'impliquer en disant que c'est lui qui a choisi le montant, c'était une décision que l'on a prise ensemble. Pourquoi ? Parce que ça permettait d'avoir un peu de marge de manœuvre au niveau des liquidités. »

Mme Geneviève Genoud : « Peut-on entendre les réponses de M. Schorderet, s'il vous plaît ? Merci. »

M. Willy Schorderet : « Non, simplement, effectivement, il y avait la possibilité d'emprunter ces 2 millions à la SUVA à un taux relativement intéressant. Ça couvrait l'ensemble de la dette qu'il y avait au 31 décembre et puis qui augmentait aussi. Et puis l'outil qui est important et qu'on devra faire maintenant avec le Conseil communal, c'est le flux financier. C'est ce flux financier qui nous permettra aussi à l'avenir de nous dire quels sont les besoins de mois en mois et quelles sont les dettes. Après, il y a des investissements qui étaient faits dans le cadre du budget. Donc, on voit que très vite, effectivement, les dépenses sont importantes. Et raisons pour lesquelles, après proposition, le Conseil communal, a accepté de passer à 2 millions. »

M. Philippe Savary : « Oui, je rappelle juste, M. Schorderet, l'article 23, 24 de la loi sur les finances communales. Juste pour pouvoir prévoir justement, ici, pourquoi les crédits complémentaires sont utilisés. Aussi, j'ai une question, mais je crois que c'est la dernière. Nous avons identifié des réductions particulières et inhabituelles de la fonction intérêt. Alors, c'est une fonction de 96-10. Dans les comptes 2022 et le budget 2023, on a plus CHF 300.00. Et dans le budget 2023 et le budget 2024, on a plus CHF 20'000.00. Est-ce que vous pouvez nous donner des explications supplémentaires sur cette évolution particulière ? »

Mme Christelle Bornand : « C'est le compte 96.10.3401.00 ? »

M. Philippe Savary : « Oui. »

Mme Christelle Bornand : « C'est les intérêts passifs des engagements financiers. Donc, il y a le crédit de la SUVA dedans. Et puis, du coup, il y a moins dans les intérêts passifs des engagements courants, donc du compte courant à l'État. »

M. Philippe Savary : « Parce que le montant, il a un détail énorme. Vous avez vu, entre le budget 2023, respectivement, le compte de 2022 et le budget 2023... »

Mme Christelle Bornand : « Oui, c'est 2 millions à 1,5 %. »

M. Philippe Savary : « C'est ça. »

Mme Christelle Bornand : « Suite à ce crédit, maintenant, c'est dans les engagements financiers à moyen terme, et puis il y a moins dans les intérêts passifs pour le compte de l'État. »

M. Philippe Savary : « OK. Essayez de compléter dans le procès-verbal, parce que je n'ai pas pris note de vos remarques. Merci pour vos réponses. »

M. Nicolas Savoy : « Merci M. Savary. Donc on va passer au point ... »

Mme Geneviève Genoud : « Tout d'abord, j'aimerais remercier la Commission financière pour son rapport et la clarté des éléments qu'elle a indiqués. Il y a aussi une autre chose qui, du point de vue linguistique, me dérange depuis un certain nombre d'années par rapport à ces comptes. C'est qu'on parle toujours de ménage communal. Ne serait-il pas tant que la Commune de Gletterens, vu ses problèmes récurrents et ses déficits chroniques, pense peut-être en entreprise ? Et qu'elle considère non pas les citoyens comme... Pensez à comment on cherche avec des relations d'entreprise, et de chercher à avoir, comme je l'ai déjà demandé lors d'une autre Assemblée, de savoir comment est-ce qu'on peut amener des entreprises sur le territoire communal, chose qui était relevée entre autres par la Commission financière. La dernière fois que j'ai posé la question, on m'a répondu que le Conseil communal ne pensait rien faire. Est-ce que maintenant, vous allez peut-être vous décider de faire quelque chose et de nous proposer en Assemblée qu'il y ait quelque chose avec un budget ? Parce que ce genre de choses devraient figurer dans un budget, devraient être planifiées. Et j'aimerais bien qu'une fois, on prenne ces choses en considération. »

M. Nicolas Savoy : « Merci. Madame Genoud je vous remercie pour vos questions. On ne vous a jamais répondu qu'on ne pouvait rien faire. On ne peut rien faire parce qu'on n'a pas les terrains disponibles pour pouvoir accueillir les entreprises. Je vous rappelle juste que lors du plan d'aménagement local, on a demandé un agrandissement de la zone artisanale qui est à la sortie de Portalban. Cet agrandissement nous a été refusé par le canton, suite à la nouvelle LAT qui avait été votée à l'époque, et suite à la préservation des terrains agricoles. Je ne vois pas où on peut faire d'autres aménagements. La seule chose que je peux vous dire, c'est que ce sera quelque chose qu'on pourra peut-être développer, on est en tractation et en discussion, mais vous aurez plus d'éléments quand on aura avancé avec ce projet. C'est un développement en guillemets de la zone touristique en bas avec des zones d'intérêt général qui pourrait trouver un partenariat public payé avec le TCS. »

Mme Geneviève Genoud : « Je vous rappelle que pour la rentabilité, une entreprise, c'est le siège social qui compte. Il suffit simplement d'une adresse postale sur Gletterens, pour que les impôts de l'entreprise soient validés sur la Commune. Et rien ne vous empêche, malgré le fait de ne pas avoir les terrains à disposition, de travailler pour que ceci puisse se réaliser. »

M. Nicolas Savoy : « Alors, je ferai la demande à la COREB et aux partenaires du développement économique, s'ils ont des entreprises qui souhaitent venir s'installer dans une boîte aux lettres à Gletterens pour amener une certaine fiscalité. Il y a encore beaucoup de communes qui sont meilleurs marchés que nous, qui sont peut-être plus intéressantes. D'autres questions ? »

M. Alexandre Borgognon : « Oui, alors moi j'avais juste une question par rapport à avant, le compte de l'état passif. J'avais juste une question en 2021, en fin 2021 on était à -CHF 250'000.00, fin 2022 à -CHF 780'000.00 environ et fin 2023 environ, -CHF 1'500'000.00. Et on constate aussi que les débiteurs, ça augmente proportionnellement au compte de l'état. Voilà, c'est ma question, si vous pouvez me répondre. »

M. Nicolas Savoy : « Alors, le déficit, enfin le creusement lié au compte de l'état. Je crois que c'est principalement dû à l'augmentation des chargées liées, qu'on doit absolument diminuer et s'acquitter. Par rapport au compte débiteurs, j'avais préparé un petit document concernant les montants des débiteurs. Donc, je vais vous le donner. Alors, concernant les débiteurs, au niveau des actes de défaut de bien en notre possession, on a un montant de CHF 140'550.00, que l'on donne, comme je le rappelle, c'est des actes de défaut de bien, qu'on relance en général 2 à 3 fois par année, pour voir si la situation de ces personnes a évolué. Au niveau des poursuites ouvertes, on a CHF 33'500.00 de poursuites ouvertes. Et au niveau des rappels, au niveau des premiers appels, on a un montant de CHF 140'000.00 arrondi. Au niveau des deuxièmes rappels, on a un montant de CHF 20'600.00. Au niveau des troisièmes rappels, on a un montant de CHF 6'400.00. Voilà, au niveau des débiteurs. D'autres questions ? »

M. Alexandre Borgognon : « J'ai une petite question. J'ai entendu avant un montant qui a été dit dans les journaux par rapport aux factures fausses. Je ne vais pas venir là-dessus maintenant, mais je vais quand même venir là-dessus maintenant, parce que ça correspond aussi un peu aux liens, parce qu'on s'en fait un lien. En demandant aux gens que je connais, les gens qui sont venus me parler, j'arrive à passer CHF 100'000.00 de factures rétroactives qui ont été envoyées, sans excuses, sans arrangement de paiement, alors que, celui qui est à côté de moi, il a reçu plus de CHF 15'000.00, moi, je vais me retrouver à CHF 5'000.00. Après, j'ai reçu encore des factures fausses. J'ai reçu deux fois le remboursement d'impôts vendredi, et c'était le deuxième remboursement d'impôts 2022. Donc la Commune, si jamais, vous m'avez versé CHF 2'000.00 de trop, donc il faudra corriger la facture, ou je vous rembourserai le montant, on s'arrangera. Pour mes factures d'eau, ça fait 10 mois que j'ai attendu, vous avez fait des correctifs tout est faux. Donc, je vais faire les factures, il n'y a pas de souci, mais quand j'aurai le temps, parce que là, je travaille beaucoup ces temps, donc je ferai ça quand j'aurais le moment, je viens volontiers vous aider. Le truc, c'est que certains ont reçu CHF 50'600.00, CHF 15'000.00, CHF 5'000.00, CHF 4'600.00, CHF 2'800.00, tout ça, et à la fin, en fait, j'ai toujours demandé ça, ça fait longtemps que je demande, je vous demande maintenant, donc vous savez. Les comptes qu'on voit, qui ont été envoyés sur l'arrêté du Conseil d'État, ils sont presque finis, donc peut-être que vous les avez finis, je ne sais pas, ils ne sont pas présentés aujourd'hui. C'est comme ça, mais quel est le montant, rétroactivement, qui a été envoyé ces 5 dernières années, vu qu'après, c'est considéré comme perdu, quel est le montant, savoir le montant que c'est, combien d'heures supplémentaires ont été faites, vu que des fois, il y a 3 fois, 4 fois, c'est faux, on en est où, est-ce qu'on est à CHF 100'000.00, CHF 200'000.00, CHF 300'000.00, CHF 400'000.00 dehors, on ne sait pas, alors on

aimerait savoir ça, parce que quand on vient dire que ce n'est pas grand-chose, ça nuit pas de gravement à la Commune, moi je trouve que oui, ça nuit gravement à la Commune, et c'est très grave, et le mot grave, je sais qu'on ne doit pas l'employer, parce qu'on n'emploie pas le mot gravement, ça allait beaucoup plus loin, beaucoup plus vite, mais bon, ça, ce n'est pas la commune responsable par rapport au mot gravement, non, après, ce n'est pas nécessaire. Oui, voilà, on a des gros problèmes, on a des gros problèmes, et ces problèmes, il faut les résoudre, il faut les résoudre, le problème vient de l'administration de base, et il faut accepter la critique, il faut régler le problème. »

M. Nicolas Savoy : « Je crois M. Borgognon qu'on accepte la critique. Je crois que j'ai toujours été assez clair qu'il y a eu passablement de problèmes, mais ça n'a pas été tellement été entendu, et ça a été quand même relevé aussi par soit de la Préfecture, soit de la fiduciaire. On a eu un tournus de personnel qui nous a passablement posé de problème, on a eu un changement de système informatique qui nous a posé pas mal de problèmes, on a eu également un passage, un changement de système comptable. Maintenant, concernant les factures qui ont été envoyées rétroactivement, je crois que la Commune et le Conseil communal ont toujours joué le jeu avec les gens qui faisaient des demandes d'échelonnement de paiement, que ce soit pour les impôts ou les factures. On a envoyé les factures, alors peut-être que la communication n'a pas été bonne avec un mot d'explication qui aurait peut-être eu de l'effet, ça je vous l'accorde. Mais vous ne pouvez pas dire que la Commune n'entre pas en matière sur les éventuels échelonnements de paiements. Quant à vos factures personnelles, effectivement, vous nous envoyez un courriel en nous disant que la facture est fausse, mais comme on ne sait pas sur quoi se baser, sur quoi vous vous basez pour la facture qui est fausse, ce serait bien qu'une fois on se rencontre, qu'on voie un petit peu où est le problème avec vos facturations. D'autres questions ? »

M. Alexandre Borgognon : « Oui, je prends juste la parole, si vous avez lu les procès-verbaux, il y a passé une année que j'avais vu ça, si vous avez vu les procès-verbaux, tout est mis dedans. Après, je veux bien les faire ces factures il n'y a pas de soucis, vu que je les ai réclamées depuis longtemps, donc je les ferais, c'est vrai que moi il n'y a pas de soucis. Mais arrêtez d'articuler des chiffres de CHF 10'000.00, CHF 15'000.00, on peut ajouter un zéro et ça c'est des faits. »

M. Nicolas Savoy : « Arrêtez d'articuler des chiffres de CHF 100'000.00, CHF 200'000.00, CHF 300'000.00 ou CHF 400'000.00. »

M. Alexandre Borgognon : « Non, mais les CHF 150'000.00 on peut les montrer, c'est ça le truc. Il faut voir la réalité en face, montrez-nous les choses, on doit pouvoir vous faire confiance. Comment on peut faire confiance quand on n'a jamais rien ? On a besoin d'avoir confiance. Moi, je n'ai plus confiance, et je pense que je ne suis pas le seul dans l'Assemblée. Merci. »

M. Nicolas Savoy : « Ok, d'autres questions ? »

M. Pierre Dubey : « Voilà, moi j'ai juste une question par rapport à la question du jour concernant les débiteurs. Par rapport aux débiteurs, effectivement si je constate dans les comptes fin 2021 on avait CHF 426'000.00, fin 2022, on avait CHF 827'000.00, fin 2023, ou est-ce qu'on est ? »

M. Nicolas Savoy : « Vous voulez les débiteurs fin 2023 ? On n'a pas encore bouclé les comptes, je pourrais vous les donner. »

M. Pierre Dubey : « Si vous voulez, ce qui n'étonne c'est que dans le rapport, l'arrêté du Conseil d'Etat, vous avez réussi à donner le résultat comptable pour toute l'année 2023. Vous avez pu mettre que vous avez un déficit de CHF 330'000.00 alors je suis étonné que vous ayez pu donner un résultat comme ça au Canton, sans savoir ou vous en êtes avec les débiteurs. Alors ça je suis quand même étonné. Donnez-moi au moins un ordre de grandeur. »

M. Nicolas Savoy : « Envoyez- moi la question par mail, mais comme ça là, je ne pourrais pas vous répondre. »

M. Pierre Dubey : « Maintenant, pour le compte de l'Etat, vous pouvez nous dire en temps réel le montant ouvert, donnez-nous le montant des débiteurs ouverts. Parce que vous avez réussi à nous donner le montant des poursuites, des rappels numéro un, des rappels numéro deux et des rappels numéro trois, donc vous avez bien, quelque part, sorti ces chiffres. C'est pour ça que je vous demande le montant des débiteurs.»

M. Nicolas Savoy : « Je ne peux pas vous donner ce chiffre maintenant. »

M. Pierre Dubey : « Non, vous ne savez pas, vous ne savez pas, vous ne pouvez pas nous sortir ces chiffres maintenant. Maintenant, si vous voulez, ce qui m'inquiète dans l'histoire, c'est qu'on voit que le compte de l'Etat, comme vous l'avez déjà été dit, en 2021, c'est à moins CHF 160'000.00, en 2022, moins CHF 780'000.00, donc on a 500'000 francs de rotation, en 2023, on est à CHF 1'476'000.00. Donc ça veut dire que ces comptes-là vont continuer dans le rouge, parce qu'en fait vous n'êtes pas capables de les alimenter. C'est-à-dire que maintenant je me pose la question toute simple, c'est que si vous faites rentrer l'argent, vous devez pouvoir alimenter ce compte. Dans le cas de la logique, la logique maintenant, si je vois que simplement vous êtes passé de 22 à 23 avec pratiquement 700'000 francs de plus, je me dis que logiquement, votre compte débiteur a sûrement dû monter 700'000 francs de l'autre côté. Dans le monde, est-ce que c'est simpliste ? »

M. Nicolas Savoy : « Oui, c'est simpliste, parce que le compte de l'Etat, le compte de l'Etat, il y a aussi plein de charges qui ne sont pas des débiteurs. »

M. Pierre Dubey : « Pour l'alimenter, vous allez devoir récupérer l'argent chez les débiteurs. C'est pour ça que je pose la question où on en est à fin 2023. C'est comme a dit la personne, Madame, je ne me rappelle plus votre nom, vous pouvez m'excuser, ça veut dire que le gros problème, et c'est ce qu'a dit la personne, le gros problème, ce sont les liquidités. Ça veut dire que maintenant, pour corriger ce problème, qu'est-ce qui se passe, on va contracter un emprunt de 2 millions de francs pour pouvoir combler un problème de liquidité. Ça veut dire que le problème de liquidité, ce qui est juste, que vous n'arrivez pas à faire rentrer les débiteurs. »

M. Nicolas Savoy : « Ce n'est pas que ça M. Dubey. »

M. Pierre Dubey : « Ce n'est pas comme ça ? »

M. Nicolas Savoy : « Non, ce n'est pas que ça. Il y a la partie des débiteurs dont j'ai fait une liste avant par rapport aux poursuites en cours, mais il y a plein de factures qui sont essentiellement des charges liées et prestations pour les associations intercommunales et autres, pour comprendre que, là, on va payer, on n'a pas la liquidité, on n'a pas de liquidités tout court, on a puisé dans le compte de fonctionnement de l'Etat pour faire passer la facture. »

M. Pierre Dubey : « Mais les liquidités vous les prenez où ? »

M. Nicolas Savoy : « On a obtenu une ligne de crédit de deux millions. »

M. Pierre Dubey : « Vous récupérez où l'argent pour des liquidités ?

M. Nicolas Savoy : « C'est les taxes, les impôts. »

M. Pierre Dubey : « C'est ça qui m'inquiète un peu car en fait quand on a un problème de liquidités, je pense que c'est bien au niveau prévisionnel de savoir où on se trouve, pour justement anticiper et puis voir dans quel état on est. Ça veut dire que là, quelque part vous avez fait un emprunt de 2 millions mais vous ne savez pas vraiment où vous en êtes dans vos liquidités. Honnêtement ça m'inquiète beaucoup.

Voilà. Si vous voulez, maintenant, ce que je veux dire là aux gens, c'est qu'en fait, si je fais quelque part un résumé de toute la situation, on a essayé de donner, en fait, le dernier amendement pour essayer d'améliorer le budget, pour améliorer le résultat. Et maintenant, ce que je constate, c'est que malgré tous ces efforts, déjà un, il n'y a pas de grosse partie de la commune, malgré ce qui a été demandé pour avoir le résultat, et si on veut, je vois que les finances font que s'assombrir. Ça veut dire qu'on voit le compte du canton, c'est toujours plus en rouge, on voit que nos débiteurs sont toujours plus élevés. Vous avez fait un crédit de 2 millions auprès de la SUVA pour réalimenter le compte de l'Etat. Ça veut dire que maintenant, ce qui m'inquiète, c'est que si on continue comme ça, je vais prendre le coup, la prochaine hausse d'impôts, elle est derrière la porte, pour le mois de décembre, vous allez venir avec une hausse d'impôts. Parce que vous n'arrivez pas à faire rentrer l'argent et à équilibrer. Donc maintenant, je pense, honnêtement, que c'est, comme l'a dit Alexandre, qu'on a un problème avec l'administration. Et je pense, honnêtement dans l'état actuel, je recommande aux gens de refuser le budget, c'est un signal très clair qu'il faut que les choses changent. Je vais être très clair par rapport aux gens, n'oubliez pas que vous devez voter en votre âme et conscience, et selon votre propre conviction. Merci. »

(Applaudissements)

Mme Christelle Bornand : « Je voudrais juste rajouter quelque chose par rapport aux débiteurs. Donc, la facturation, tout ce qui est facturé, est dans les comptes de résultats. Après, alors, c'est clair qu'il y a des concitoyens qui ne payent peut-être pas tout de suite, mais tout est dans le compte de résultats. »

M. Pierre Dubey : « Mais le compte de résultats 2023, vous ne pouvez pas le donner aujourd'hui ? »

Mme Christelle Bornand : « Non, alors, aujourd'hui, pas. Là, on parle des budgets. On fait une Assemblée après l'autre, mais ce n'est pas qu'une à la fois, malheureusement. »

M. Pierre Dubey : « Au niveau des débiteurs, vous ne savez pas. »

Mme Christelle Bornand : « Mais les débiteurs, oui. Alors là, ce soir, je ne peux pas vous sortir le chiffre, mais on peut l'avoir, il n'y a pas de souci. »

M. Pierre Dubey : « Mais vous n'arrivez pas à sortir ce chiffre ? »

Mme Christelle Bornand : « Non, parce que là, on parle du budget, ce soir, pas des comptes. C'est une chose à la fois. Mais tout est dans les comptes, les débiteurs sont dans les comptes. Après, c'est pour ça aussi, les impôts vont augmenter cette année, donc on aura aussi plus de rentrées avec les acomptes d'impôt. »

M. Philippe Savary : « Mais je fais une remarque. Vous avez annoncé au Conseil d'Etat un résultat structurel de moins CHF 300'000.00, Ils sortent d'où ?

M. Nicolas Savoy : « Les résultats comptables, c'est ce qui a été budgétisé. »

M. Philippe Savary : « Non c'est le 5 mars 2024, donc en fait vous avez ce montant. Il faudrait couper court à la discussion parce que là vous nous faites perdre notre temps. Mais en fait, le Conseil d'Etat a à disposition des montants que vous n'arrivez même pas à communiquer à vos concitoyens.

Voilà, moi, je vais revenir sur le budget de l'année 2024, parce que moi, je suis un éternel optimiste. Je pense qu'en prenant des mesures adéquates, et je vais vous en proposer, je propose des amendements, pour essayer de remettre la Commune, l'administration communale et le Conseil communal dans la bonne voie. Mon amendement, c'est la résiliation des engagements de l'agenda 21, développement durable. En fait, moi, je propose la résiliation de tous les engagements relatifs au code fonctionnel 76-90. Agenda 21, développement durable afin de faire des économies de CHF 6 700.00 au budget 2024. Sachez qu'en 2022, ils étaient dans les comptes à CHF 7 877.00. Ma motivation, c'est que les finances de la Commune de Gletterens ne peuvent plus supporter ces charges superfétatoires. Le Conseil communal peut assurer lui-même dans ses propositions et recommandations à suivre, pour mettre en œuvre l'agenda 21, que les obligations légales fixées par la loi sur l'énergie doivent être assurées par la commission communale de l'aménagement des énergies. Et puis, finalement, la gazette communale, on m'a dit que c'était finalement pour la gazette communale, et là elle n'a plus été produite depuis le mois de décembre 2022. Alors, je vous dis, écoutez, enlevons ce montant de CHF 6 700.00, ça fait une économie, ça diminue les charges du budget. Et voilà. »

M. Nicolas Savoy : « Merci. »

Mme Marilène Leibzig : « C'est une question qui vient d'être débattue, mais au moment où M. Dubey nous invite à voter en notre âme en conscience, moi, j'aimerais connaître vraiment, les tenants et les aboutissants, si la majorité des citoyens de cette salle refusent le budget, je voudrais vraiment savoir, en termes de temps, de compétence, pourquoi on va être perdant aussi. Moi, je pense que la salle va nous expliquer de manière claire avant de voter. »

M. Willy Schorderet : « Alors, cette compétence-là, elle va revenir au Préfet du district de la Broye avec le Conseil d'Etat. Si, effectivement, le budget est refusé ce soir, mais même s'il est accepté, il faut savoir que la Préfecture de la Broye a déjà invité les membres du Conseil communal et moi-même, à avoir une discussion, par rapport, à l'évolution, par rapport à l'état, par rapport, effectivement, aux relations du

Conseil communal et du législatif. Et puis, une des propositions qui pourrait arriver, mais je ne peux pas vous le garantir ou pas, c'est de dire, variante une, on continue, mais on serre les boulons. Et puis il y a un certain nombre de mesures qui sont demandées par la Préfecture à ce niveau-là, où, effectivement, la Préfecture constate qu'il y a un problème qui n'est pas résolu, qu'on n'arrive pas à résoudre en quelques mois, comme ceci. A ce moment-là, le Préfet pourrait proposer au Conseil d'État de mettre la Commune durant une certaine période sous administration exceptionnelle. Mais, cette décision-là appartiendrait à l'ensemble du Conseil d'État. Aujourd'hui, personne ne va pouvoir vous donner la garantie dans quelle direction ça va aller. »

Mme Marilène Leibzig : « Moi, je me suis posé la question, parce que je me suis un peu renseignée sur la mise sous tutelle enfin sur la mise de l'administration sous l'état. Ce n'est pas pour une année ou deux ans. On perd notre droit de citoyen sur le long terme c'est ça aussi moi qui me fait peur. »

M. Willy Schorderet : « Il y a eu, dans ce canton quelques communes. Il y a eu Avry, qui a été quelques années. Il y a eu Rossens, puis après, il y a eu la fusion des communes avec le Gibloux. Dans la Glâne, j'avais eu, comme sous tutelle, la commune d'Estévenens, mais ça fait très longtemps, après, ça a été fusionné avec la commune de Vuisternens et puis actuellement, la commune d'Ecublens, mais il y a aussi eu la fusion avec Rue. Mais, effectivement, on ne peut pas dire aujourd'hui. Je pense que s'il y a une mise sous tutelle, comme vous l'appelez, ou je préfère dire "administration exceptionnelle", ça devrait aller, pour moi, jusqu'à la fin de la période administrative, et puis à ce moment-là, peut-être poser la question, est-ce qu'on a modifié un certain nombre de choses ? Et puis c'est quand même aux citoyens, après, à reprendre les devants, parce que c'est vraiment quelque chose d'exceptionnel, quelque chose de fort, que personne ne veut, et que le Préfet n'a pas voulu, lors des dernières assemblées, aller jusque-là, par rapport à ça. »

Mme Marilène Leibzig : « Est-ce qu'il y aurait une imposition de fusion ? »

M. Willy Schorderet : « Non, je n'espère pas, mais c'est vrai que dans ces situations-là, effectivement, par la suite, il y a aussi des études de fusion et que ça s'est terminé comme ça. A part, effectivement, Avry peut-être, qui était un cas différent. Je ne connais pas d'autres cas. »

M. Alexandre Borgognon : « Oui, j'avais une question encore. Je préfère parler d'une enquête administrative. C'était le lieutenant Préfet qui s'occupait de ça. Par rapport à cette enquête administrative, ils veulent comprendre pourquoi la confiance n'est plus là. Comment ça se fait que, déjà, les démissionnaires, tant dans l'administration que dans l'exécutif, donc il y en a eu 3, mais dans l'administration, il y a eu beaucoup de va-et-vient, comment ça se fait qu'ils n'ont pas encore été contactés pour comprendre peut-être les gros problèmes ? Parce que c'est clair, si on pose toujours la question d'un côté, on n'a pas de réponse. Nous aussi, on aimerait aussi être peut-être contactés pour tenir nos points de vue, venir avec des faits, des arguments. Que j'avais déjà donné, il y a eu pas mal d'arguments et de faits, de faits, d'erreurs, des choses comme ça. Après, on va pouvoir parler du rapport BDO, mais je ne vais pas revenir là-dessus. Pourquoi ça fait depuis début février, on est fin avril, on ne sait pas ce qui se passe, en fait ? Si vous savez... »

M. Willy Schorderet : « En fait, on prend note. Moi, je vais rapporter en tout cas votre remarque à la Préfecture de la Broye en disant qu'effectivement, peut-être dans

l'ensemble des discussions, et il y a aussi des discussions, soit avec des démissionnaires, soit avec d'autres personnes, c'est une proposition qu'on peut faire. Par rapport à la dénonciation que vous aviez faite par rapport aux facturations, effectivement, le Préfet de la Broye avait donné suite, puisqu'effectivement c'est bien suite à ça que le rapport BDO a été demandé. »

M. Alexandre Borgognon : « Merci. »

M. Nicolas Savoy : « J'ai une question plus ou moins technique que je poserai....»

M. Philippe Savary : « On était dans un amendement. »

M. Nicolas Savoy : « Oui, c'est pour ça que je voulais poser la question à M. Schorderet, par rapport à l'amendement que vous proposez. Si on peut le passer ce soir directement en vote à l'Assemblée, c'est quand même « Cité de l'énergie ». Pour vous, cela n'a pas d'importance pour d'autres, cela en a, Cela a peut-être aussi de l'importance pour des personnes qui ne sont pas là ce soir. Est-ce que cela est judicieux de demander à l'Assemblée de sortir de ce système de Cité de l'énergie ? »

M. Philippe Savary : « C'est ce que je propose, effectivement, en résiliant tous les engagements en lien avec Cité de l'énergie. Mais ça nous rapporte de quoi, Cité de l'énergie ? Un petit placard sur les panneaux de l'entrée du village ? »

M. Nicolas Savoy : « Ça nous rapporte un petit placard sur les panneaux d'entrée du village. Cela montre aussi la volonté d'aller de l'avant dans ce processus, ça montre aussi des audits qui sont fait tous les deux ans par rapport aux postes au niveau des bâtiments ou du fonctionnement de la Commune par rapport à une certaine durabilité. Après, vous avez le droit »

M. Philippe Savary : « Je m'excuse mais je vais donner les motivations. J'ai dit que le Conseil communal peut assumer lui-même dans ses propositions, projets et décisions, les recommandations et les 27 principes à suivre, pour mettre en œuvre un agenda 21. Vous trouvez ces recommandations et ces principes sur les sites internet parfaitement détaillés qui vous présentent tous les principes, etc. Je ne vois pas pourquoi on aurait une commission mise en place, je m'excuse mais je ne vois pas son retour et qui plus est, quelqu'un avait dit, je crois que c'est M. Macron, qui avait dit que l'OTAN, il est en stabulation libre. C'est un peu le cas de cette commission-là. Donc je propose tout simplement de résilier et d'annuler. Ça fait une économie de CHF 6'700.00 »

M. Nicolas Savoy : « Tout à fait. Je vais proposer, parce qu'on va essayer d'avancer un petit peu. Je vais proposer à l'Assemblée communale est-ce que vous souhaitez, cette économie de CHF 6'700.00 pour la suppression de Cité de l'Energie / Agenda 21 ? »

L'amendement pour la suppression de Cité de l'Energie / Agenda 21 est accepté par le législatif 80 voix pour, 16 voix contre et 35 abstentions.

M. Philippe Savary : « J'ai encore un amendement si vous le permettez comme ça on va finir ce point au niveau du budget 2024. C'est la diminution du budget de la rubrique 7201.3143.00 - Entretien des infrastructures traitement communal des eaux usées. En nous basant sur les charges effectives enregistrées aux comptes 2022 de

4'221.85, nous proposons de retrancher un montant de CHF 15'000.00 sur dite rubrique au budget 2024 qui est actuellement à CHF 20'000.00 et je ne sais pas pourquoi ce saut pratiquement exponentiel. Ma motivation c'est de se baser sur les chiffres réels des comptes 2022.

Bon je crois que je vais vous redonner les chiffres parce que... »

M. Nicolas Savoy : « Non, c'est bon on doit juste chercher si on a mis ces CHF 20'000.00 en se disant y'aura peut-être des dégâts ou si on a prévu de devoir faire des travaux. »

M. Philippe Savary : « Donc au budget 2023, vous aviez aussi mis CHF 20'000.00 ? A mon avis, ça peut être une erreur de votre part. »

M. Nicolas Savoy : « Alors il n'y a pas d'annotation spéciale, ce montant était prévisionnel dans le cas où il y aurait eu un problème de réparation ou de changement au niveau des infrastructures eaux usées. Donc, le montant que vous voulez retirer est de CHF 15'000.00 ? »

M. Philippe Savary : « C'est CHF 15'000.00, comme ça on laisse CHF 5'000.00 en comparaison aux comptes 2022, à mon avis cela devrait être suffisant. »

M. Nicolas Savoy : « L'avenir nous le dira »

M. Philippe Savary : « Oui, mais c'est si vous avez un accident, vous pouvez toujours demander un crédit complémentaire. »

M. Nicolas Savoy : « Donc amendement n°2, diminution des charges sur les frais d'entretien et réparation des infrastructures eaux usées de CHF 15'000.00 pour revenir à un montant de CHF 5'000.00. Je demande à l'Assemblée des personnes qui sont pour de lever le carton vert. Les personnes qui sont contre ? Des abstentions ? »

L'amendement pour la diminution du compte 7201.3143.00 Entretien des infrastructures eaux usées de CHF 15'000.00 est accepté par 90 voix pour, 8 voix contre et 33 abstentions.

« Donc, le déficit pour l'année 2024 au budget s'élève à CHF 343'191.84 »

M. Sarah Bachmann : « C'est très sympa d'avoir enlevé l'Agenda 21, cela ne me fait pas très plaisir, mais comme le disait Jean-Luc, c'est la démocratie. Par contre j'ai un autre amendement qui apportera bien plus. C'est-à-dire c'est d'appliquer effectivement dès 2024 le port en patrimoine financier. Je suis persuadée qu'autant le Conseil d'Etat que le service des communes avec l'aide de M. Schorderet, qui a un réseau très actif, qu'on peut effectivement arrêter de faire du formalisme excessif et de faire passer avec effet rétroactif. Donc je suis sûr qu'ils nous disent oui. Là on passe tout de suite à un déficit beaucoup moins élevé. »

M. Willy Schorderet : « Merci pour la remarque. Moi je propose effectivement que le Conseil communal en prenne acte et puis dès la semaine prochaine prenne un contact avec le Conseil d'Etat, écrive un courrier au Conseil d'Etat en disant qu'il y a eu l'Assemblée communale et que cette demande a été faite et puis d'entrer en matière avec le Conseil d'Etat en discussion pour l'effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024 comme vous le mentionnez. Donc effectivement c'est ce que je propose au Conseil communal

de faire ces démarches et puis faire ces démarches pour qu'une réponse puisse aussi être apportée dans la mesure du possible lors de l'Assemblée des comptes. Oui, Monsieur Savary ? »

M. Philippe Savary : « Monsieur Schorderet, je pense qu'il serait utile effectivement ça appuierait la demande du Conseil communal au Conseil d'Etat. »

M. Willy Schorderet : « Tout à fait alors on est bien d'accord c'était la condition. Si le citoyen dit non bah on ne va pas la demander bah on ne va pas le faire mais si les citoyens disent, si on peut dire au Conseil d'Etat que le 90% de la salle a dit oui bah on peut faire la démarche c'est clair. »

M. Philippe Savary : « C'est pour ça que je pose la question. »

M. Willy Schorderet : « Et puis moi, j'interviendrai aussi. »

M. Philippe Savary : « Merci Monsieur Schorderet. »

M. Nicolas Savoy : « Voilà alors est-ce que concernant la demande de Madame Bachmann et les précisions de Monsieur Schorderet. Est-ce que le Conseil communal approche le Conseil d'Etat pour un passage du port dans le patrimoine financier dès 2024. Les personnes qui sont pour peuvent lever leur carton vert. Les personnes qui sont ? Des abstentions ? »

L'amendement pour demander au Conseil d'Etat la mise du port en patrimoine financier avec effet rétroactif au 01.01.2024 est accepté avec 114 voix pour et 3 voix contre et 14 abstentions.»

M. Ariel Decrauzat : « Je propose un amendement pour le compte 290.3300.40 amortissements planifiés des bâtiments administratifs, vous avez budgété CHF 26'404.00. Dans les comptes 2022, on avait 52'000.—. Y'a un écart de CHF 26'000.00 à peu près et j'aimerais bien savoir pourquoi y'a un écart comme ça ? Cela me paraît énorme. »

M. Nicolas Savoy : « Vous pouvez me redonner le numéro de compte Monsieur Decrauzat ? »

M. Ariel Decrauzat : « C'est le 290.3300.40 »

M. Nicolas Savoy : « C'est exactement le même montant qu'en 2023. Je ne comprends pas votre démarche ? »

M. Ariel Decrauzat : « Alors moi j'ai un montant 52'458.50. Dans les comptes au 31.12.2022. Bon c'est égal. »

M. Nicolas Savoy : « Il y a un montant de CHF 26'406.25 dans les comptes 2022. »

M. Ariel Decrauzat : « Bon, on va passer à autre chose mais je profite en fait sur ce point-là parce que moi j'ai posé la question à la Commune selon mon premier mail du 12 janvier. J'ai relancé le 30 janvier, le 07 février, le 13 février, le 12 mars et j'ai reçu enfin une réponse le 13.03 par la responsable de l'administration et j'ai demandé en fait de recevoir le détail en fait des immobilisations corporelles et incorporelles du

patrimoine administratif et patrimoine financier. Des décomptes pour les terrains, pour les patrimoines administratifs et pour les bâtiments du patrimoine financier. Il existe en fait une ordonnance sur les finances communales qui précise en fait que chaque immobilisation doit avoir, doit être contenue dans un fichier de détail. Et puis la réponse de la responsable administrative. Je n'ai pas à transmettre les fichiers de travail à des tiers, hormis à notre fiduciaire et à l'organe de contrôle. Alors pour préciser en fait, dans les comptes 2023, qu'on avait refusé au mois de juin. Ils ont synthétisé les comptes mais on n'a pas le détail de chaque immobilisation dans ces comptes-là. Et moi, j'ai besoin du détail pour voir exactement où on en est et puis voir si on peut faire des transferts entre les patrimoines administratifs et les patrimoines financiers. Donc, je suis désolé pour la transparence de la Commune parce que même le Syndic m'a dit que par transparence, regardez avec notre cheffe de l'administration et puis la transparence, et bien je ne l'ai pas reçue. Merci. »

M. Nicolas Savoy: «Ce n'est pas du tout la teneur de ma réponse mais on ne va pas polémiquer là-dessus. L'amendement c'est quoi pour finir Monsieur Decrauzat ? »

M. Ariel Decrauzat : « C'était pour avoir une explication mais je me suis peut-être trompé sur le mot. »

M. Nicolas Savoy : « Ouai, je pense »

M. Ariel Decrauzat : « Par contre, j'ai deux autres amendements maintenant. Amendement du compte 9100. Donc 9104.00 impôts sur revenu des personnes physiques. Le revenu des personnes physiques a été budgété à hauteur de CHF 1'950'000.00. En l'occurrence, le budget 2023 a été repris avec la hausse d'impôt de 17% qui a été rajouté. Pour information, les comptes 2022 portaient 1'604'260.10. Ma motivation, cette valeur ne tient pas compte des nouveaux arrivants à Gletterens, des nouvelles constructions, y'a 2 villas et 15 appartements à la Route de la Ria. Y'a 2 villas avec 2 appartements chacune à la Route des Bioles. Selon une estimation très prudente, on peut considérer une hausse du revenu fiscal de CHF 60'000.00. »

M. Nicolas Savoy : « Alors je crois qu'on peut estimer, on peut supputer qu'il y a des gens qui vont habiter, payer un certain montant. Par contre, ce n'est que des suppositions, le Conseil communal voulait être assez prudent dans les rentrées fiscales et non pas les gonfler pour ne pas se retrouver avec des estimations trop optimistes et de se retrouver tout à coup avec des rentrées nettement moins bonnes que ce qui avait été budgétisées. »

M. Ariel Decrauzat : « Alors je profite quand même de dire quelque chose. C'est que les appartements qu'il y a à la route de la Ria sont opérationnels, les gens pourront habiter dans ces appartements depuis le 1^{er} septembre, c'est ce qui est prévu par le constructeur et puis sauf erreur, à la route de la Birole, c'est même plus vite. Donc, si c'est des gens qui viennent de l'extérieur, l'intégralité des impôts 2024 sera payé à Gletterens et non dans une autre Commune. »

M. Nicolas Savoy : « Alors sur les appartements à la route de la Ria, aux dernières nouvelles, il y a en 8 qui ont trouvé acquéreur mais pas la totalité. Il y a également 2 villas qui n'ont pas trouvé d'acquéreur. Pour le reste, voilà. »

M. Ariel Decrauzat : « Alors juste pour information, sur le site internet, il reste 4 appartements et les 2 villas mais il n'en reste pas 8. »

M. Nicolas Savoy : « Alors pour cette augmentation des entrées fiscales si l'Assemblée souhaite qu'on ajoute CHF 60'000.00 supplémentaire sur l'encaissement des impôts sur les personnes physiques. Les personnes qui sont pour ? Les personnes qui sont contre ? Des abstentions ? »

L'amendement pour augmenter les rentrées fiscales des revenus des personnes physique de CHF 60'000.00 est approuvé avec 61 ~~58~~ voix pour, 22 contre et 48 ~~54~~ abstentions.

Voté une seconde fois suite à la demande d'un citoyen qui a demandé de recompter.

M. Ariel Decrauzat : « J'ai encore un autre amendement !

Comme ce que j'ai dit avant, j'ai le compte 9101.4021.00 Contributions immobilières. Pour les mêmes raisons en fait, les bâtiments qui sont en construction et qui seront terminés dans le courant de l'année, ça va amener des contributions immobilières et je pense qu'il pourrait être rehaussé de CHF 15'000.00. Merci. »

L'amendement concernant l'augmentation des contributions immobilières de CHF 15'000.00 est approuvé avec 69 voix pour, 21 contre et 27 abstentions.

Mme Angélique Dubey : « Bonsoir. Je propose un amendement pour les frais de réception, souper de fin d'année, cadeaux et excursions. C'est une nature comptable 3099.00 et 3099.01. Les montants réunis de ces frais s'élèvent à CHF 11'000.–. Je propose de diminuer ces frais à CHF 6'500.00. Cette mesure permet une diminution globale des charges de CHF 4'500.– soit le compte 0120.3099.00 de diminuer à CHF 500.00 et le 0220.3099.01 de diminuer à CHF 3'000.00. »

M. Nicolas Savoy : « Alors Mme Dubey, le numéro de compte 0220.3099.01. Vous me confirmez ? Et vous voulez le descendre à ? »

Mme Angélique Dubey : « Oui, à CHF 3'000 .00.»

Nicolas Savoy : « Et le 0110.3099.00 de CHF 3'000.00 à CHF 1'500.00 ? »

Mme Angélique Dubey : « Non, le 0120.3099.00 de CHF 2'000.00 à CHF 500.00. »

M. Nicolas Savoy : « Voilà concernant votre demande d'amendement. Donc, je répète, le compte 0120.3099.00 Frais de réception, souper de fin d'année et cadeaux vous voulez le descendre de CHF 2'000.00 à CHF 500.00. Le compte « Frais de réception, souper de fin d'année et cadeaux 0220.3099.01 de CHF 6'000.00 à CHF 3'000.00 et y'en a encore un troisième ? »

Mme Angélique Dubey : « Non. »

M. Nicolas Savoy : « Donc, ça fait une économie de CHF 4'500.00 on est d'accord. Donc le compte 0220.3099.01, c'est simplement le repas de remerciement pour l'année de travail effectué tant par l'édilité que l'administration. Et les cadeaux ça comprend aussi le don qu'on fait pour une naissance et sauf erreur si je ne me trompe pas, ça concerne les cadeaux pour les nonagénaires. Voilà. Donc est-ce que vous souhaitez la diminution des montants indiqués ? Soit une économie de CHF 4'500.00 sur ces deux postes. »

L'amendement pour diminuer les comptes 0120.3099.00 de CHF 1'500.00 et 0220.3099.01 de CHF 3'000.00 est refusé avec 58 voix contre, 36 pour et 21 abstentions.

M. Alexandre Borgognon : « Voilà juste un amendement par rapport au patrimoine financier. On a pu avoir le port où on voulait et c'est très bien. C'était quelque chose de super important mais y'a encore des autres bâtiments. Donc nous proposons que les forêts, le bâtiment du tennis, la capitainerie, l'immeuble de la Croix Fédérale et que les terres communales soient transférées dans le patrimoine financier.

Motivation :

- Point 1 : Selon l'art. 3a de la loi sur les finances communales, le patrimoine financier comprend tous les actifs qui peuvent être aliénés sans porter préjudice à l'accomplissement des tâches publiques, la tâche pouvant être imposée ou choisie librement. Donc c'est plutôt ce cas-là.
- Point 2 : Diminution des charges d'amortissement. Donc ça va nous faire encore économiser un peu par rapport à l'écriture du Port.
- Point 3 : C'est une meilleure comparaison avec nos communes voisines et je m'étais renseigné. Cet été, il y avait un article sur la Liberté de Mme Beaud qui a répondu c'était vraiment un bon article. Merci beaucoup. »

M. Nicolas Savoy : « Alors quelques précisions. D'abord la capitainerie va faire partie du port donc ça fait déjà un souci de moins. Quant à votre demande du passage, plus précisément d'administratif à financier, on vous propose de passer ça dans la prochaine assemblée des budgets vu que ce n'est pas au tractanda. D'autres demandes ? »

M. Philippe Savary : « Monsieur le Syndic ! Je pense la même remarque que j'avais faite tout à l'heure à M. Schorderet je pense qu'il serait assez adéquat sur une proposition d'un amendement de directement passer aux votes et puis ensuite vous savez en fait la direction où il faut aller, soit automatiquement une augmentation de charges et une diminution de recettes. »

M. Nicolas Savoy : « C'est votre point de vue, ce n'est pas le point de vue du Conseil et de ce qu'on a discuté. On ne rentrera pas en matière sur votre demande. Ce sont des sujets assez importants et de devoir demander à l'ensemble de la population au même titre que le port pour qu'elle se prononce dessus ou pas. »

M. Philippe Savary : « L'ensemble de la population ? »

M. Nicolas Savoy : « L'ensemble de la population qui souhaite être informée de la situation et de se déplacer. Comme vous l'avez fait ce soir pour le port. »

M. Philippe Savary : « Mais je ne vois pas, y'a quoi une modification de règlement de portée générale ? »

M. Nicolas Savoy : « Non, mais c'est simplement... mais je vais laisser la parole à M. Schorderet. »

M. Willy Schorderet : « Si vous permettez, effectivement dans les éléments, y'a plusieurs éléments à analyser. Par exemple, la remarque sur la capitainerie, elle est déjà mise avec la décision de ce soir avec le port. Donc, on passe déjà aussi la capitainerie dans le patrimoine financier et puis après simplement les choses à voir

avec les terrains, les forêts. Est-ce qu'on a des amortissements ou pas des amortissements ? Donc, tout ceci demande un tout petit peu de réflexion. Je pense qu'effectivement y'a une entrée en matière du Conseil communal en disant oui il faut étudier ou aller et puis de vous proposer après étude en disant on étudie et on soutient ou on ne soutient pas pour telles et telles raisons. Alors après on peut voter l'entrée en matière. Qui est d'accord pour que le Conseil communal fasse cette étude ou pas. C'est là, la remarque de M. Savary. »

M. Nicolas Savoy : « D'autres questions ? »

M. Philippe Savary : « Euh oui j'en ai encore un, un dernier. Vous me permettez ? C'est tard, je vous prie de m'excuser. C'est au niveau aussi d'une diminution des charges de la rubrique budgétaire 7900.3132.00 - Honoraires des urbanismes et des bureaux techniques. Nous proposons une diminution de CHF 20'000.00 sur la rubrique budgétaire 79003132.00 – Honoraires des urbanismes et bureaux techniques au budget 2024 et cela aussi longtemps que l'Assemblée communale ici présente n'a pas décidé formellement la signature d'une convention avec les communes de Delley-Portalban et Vallon pour l'engagement d'un responsable du bureau technique cela conformément à la loi sur les finances communales art. 67 al.1. »

M. Nicolas Savoy : « Alors concernant la convention avec la Commune de Delley-Portalban, je vous rappelle que c'est pour un service technique. Cette convention a été résiliée pour la fin de cette année par la Commune de Delley-Portalban qui souhaite pratiquer uniquement pour leur Commune. D'où la question qui devra se poser pour la Commune de Gletterens et de Vallon. La nécessité de s'offrir un bureau technique ou pas. Donc, je ne sais pas si cet amendement devrait figurer là. Contractuellement, cette convention qui a été signée entre les communes et n'a pas passé en Assemblée communale. Effectivement, il y'a aussi des décisions qui peuvent être prises par le Conseil communal pour le bien de la collectivité même si ça a un coût. Par contre, cela a facilité grandement l'analyse des dossiers de constructions qui deviennent plus complexes. Donc, je propose déjà à l'Assemblée communale de refuser cette entrée en matière pour une économie de CHF 20'000.00. »

M. Alexandre Borgognon : « J'ai juste une remarque. Y a des lois, les lois, faut les suivre. On est aussi là pour voter comme M. Savary l'a dit. Si c'est noté qu'il faut voter les conventions, on doit les connaître et elles devraient être mises aussi sur le site de la Commune ce qui n'est pas le cas. Point 2 : On a une commission d'urbanisme qui a été convoquée qu'une seule fois depuis le début, donc ça fait une seule fois en 3 ans à peu près. Pourquoi on ne l'emploie pas ? Alors elle ne sert à rien. Merci. »

M. Nicolas Savoy : « Merci. D'autres remarques ? »

Mme Doris Loosli : « La dernière Assemblée, la Commune avait proposé de vendre du terrain et vous avez proposé de ne pas brader le patrimoine communal et maintenant c'est les mêmes qui proposent de mettre en financier pour qu'on puisse vendre une partie. Je ne comprends pas bien le raisonnement. Ou alors je n'ai rien compris. »

M. Nicolas Savoy : « Voilà est-ce qu'on peut avancer un petit peu, il commence à faire tard. Est-ce qu'il y a d'autres amendements. »

M. Philippe Savary : « Je propose de passer aux votes si vous le permettez. On est actuellement dans l'illégalité complète. »

M. Willy Schorderet : « De nouveau, je ne connais pas la situation exacte. Après est-ce que y'a eu une convention qui a été signée entre les Communes ? Et puis la loi sur les communes elle dit à l'art. 108 : Les conventions conclues par les Conseillers communaux des Communes intéressées. Les attributions sont définies. Donc si le Conseil communal a signé une convention, elle est liée jusqu'au 31 décembre de cette année comme l'a dit Monsieur le Syndic, c'est là la problématique et puis comme effectivement la convention a déjà été résiliée et la Commune va devoir partir seule. La question a tout son sens mais à mon avis à partir du 1^{er} janvier 2025. Là on le ressent, en tout cas moi comme je l'ai compris, c'est une dépense liée à laquelle on ne peut pas se départir quoi. »

M. Philippe Savary : « Alors j'ai parfaitement compris mais en fait, le principe c'est l'inégalité de la démarche. D'abord, de passer au niveau de l'Assemblée communale, une convention, je suis parfaitement d'accord de signer des conventions effectivement d'adopter des conventions mais on ne peut pas faire ça en cachette, d'avoir un total de transparence et puis après dire écoutez on n'utilise pas nos organes de commissions internes pour certaines démarches et analyses. Par contre, on donne et recherche des économies. Moi, ce que je propose Monsieur Schorderet, j'ai compris, ce qu'il faut faire, alors je change mon amendement c'est que je donne mandat, l'obligation au Conseil d'Etat, non au Conseil communal de ne plus engager M. Cuany, je crois que c'est lui le responsable du service technique jusqu'au 31.12.2024. »

M. Nicolas Savoy : « Alors écoutez ça ne va pas être possible à mon avis. Parce que, comme l'a dit M. Schorderet, contractuellement le Conseil communal s'est engagé et je pense que Monsieur Cuany fait quand même un travail remarquable autant par ses capacités techniques et sans minimiser les compétences de la commission d'aménagement, ils ne seront pas à même d'analyser la complexité de certains dossiers. »

M. Willy Schorderet : « Par contre, ce qu'on pourrait rajouter effectivement le Conseil communal doit contrôler que l'ensemble des conventions et des ententes inter-communales comme les statuts des associations communales soient consultables via le site internet. C'est un contrôle qui doit se faire dans la Commune et puis mettre à jour les conventions qui ne sont pas sur la liste afin qu'il y ait une transparence totale. »

M. Philippe Savary : « Mais je maintiens l'amendement au 31.12.2024. »

M. Nicolas Savoy : « Donc vous maintenez. »

M. Philippe Savary : « Je maintiens l'amendement de cette convention tant qu'elle n'est pas signée par l'Assemblée communale. Parce qu'il y a deux communes qui sont liées par cette convention. »

M. Nicolas Savoy : « Non, il y a 3 communes qui sont liées jusqu'à la fin de l'année. »

M. Philippe Savary : « Et après ? »

M. Nicolas Savoy : « Après, la Commune de Delley-Portalban a décidé de partir seule avec le service technique. La Commune de Gletterens et la Commune de Vallon

devront analyser la pertinence de faire un bureau technique pour les deux communes si nécessaire. »

M. Philippe Savary : « Je retire mon amendement. »

M. Nicolas Savoy : « Je vous remercie.

M. Nicolas Savoy : « Voilà, nous arrivons au bout des différentes demandes d'amendement. Est-ce qu'il y a d'autres amendements ? »

M. Dominique Wieser Giacometti : « Le compte 0220.3100.00 Matériel de bureau de mettre à CHF 9'000.00 au lieu de CHF 11'000.00 et le compte 0220.3110.00 de mettre à CHF 12'000.00 au lieu de CHF 15'000.00. »

L'amendement pour diminuer les comptes 0220.3100.00 matériel de bureau de CHF 2'000.00 et 0220.3110.00 de CHF 3'000.00 est accepté avec 60 voix contre, 26 pour et 25 abstentions.

M. Didier Cuany : « Je demanderai juste à l'Assemblée s'ils sont d'accord de faire un vote à bulletin secret ? »

M. Nicolas Savoy : « Alors selon la demande de M. Didier Cuany, nous allons passer au vote pour demander le bulletin secret. Pour information, il faut 1/5 du quorum pour que cela soit accepté. Donc les personnes qui seraient pour le passage d'un vote à bulletin secret pour le budget lèvent un carton vert s'il vous plaît. Les personnes qui sont contre ? Des abstentions ? »

La demande du vote à bulletin secret pour le vote du budget est refusée avec 83 voix contre, 15 voix pour et 8 abstentions.

3.3 Vote du budget de résultat 2024

M. Nicolas Savoy : « Nous allons pouvoir passer maintenant au vote du législatif pour le budget 2024 qui va se monter avec un déficit compte tenu des différents amendements à CHF **263'191.84**. Les personnes qui sont pour ce budget peuvent lever leur carton vert. Les personnes qui sont contre ? Des absentes ? »

Le budget de résultat 2024 avec un déficit de CHF 263'191.84 est à nouveau refusé avec 49 voix pour, 59 voix contre et 12 abstentions.

M. Philippe Savary : « Je propose de mettre ce budget de nouveau en votation, mais en incluant le basculement du port du niveau patrimoine administratif au patrimoine financier. Y'a une différence de CHF 330'000.00 ce qui nous permettrait de donner une direction de l'Assemblée communale par rapport au budget. »

M. Nicolas Savoy : « Je suis désolé mais votre proposition est louable mais on ne va rentrer en matière.

Donc, nous allons passer maintenant au vote pour l'entrée en matière pour l'analyse du budget avec les montants en dehors enfin pour le passage du port dans le patrimoine financier. »

L'amendement pour l'entrée en matière de mettre le port en patrimoine financier dès le 01.01.2024 pour le prochain budget est accepté avec 93 voix pour, 7 voix contre et 15 abstentions.

M. Pierre Dubey : « Maintenant on a refusé le budget mais on a accepté cette proposition de. Concrètement le budget jusqu'à nouvel ordre, il est refusé ? »

M. Nicolas Savoy : « Vous avez parfaitement compris, le budget est refusé. Concrètement, la décision n'est plus dans les mains du Conseil communal, il sera dans les mains de la Préfecture et du Conseil d'Etat qui analysera autant le 5^e refus de budget et la demande de l'assemblée de passer le port rétroactivement dans le patrimoine financier »

5. Élection d'un membre à la commission de naturalisation

M. Nicolas Savoy : « Suite à l'élection de Monsieur Pierre Viret à la commission des finances, nous avons une place à repourvoir à la commission de naturalisation. Nous avons le plaisir de présenter Monsieur Félix Baumann, approché par le Conseil communal et qui a accepté.

Pour la bonne forme, est-ce qu'il y a quelqu'un dans la salle qui souhaiterait venir à la commission de naturalisation.

Ce n'est pas le cas. Donc je vous demanderai d'applaudir Monsieur Félix Baumann pour sa brillante élection. Je crois qu'il est dans la salle. Je lui demanderai de se lever, comme ça les gens pourront mettre un visage sur ce monsieur. Merci à lui, en tout cas. »

M. Félix Baumann est élu par acclamation à la commission de naturalisation.

6. Prise de position du législatif sur l'orientation du bâtiment de la Croix Fédérale

M. Nicolas Savoy : « Une information qui est importante, M. Hess vous le dira. Quand on a fait le document et préparé le budget nous n'avions pas de possibilité de repreneurs, depuis nous avons reçu 2 dossiers que nous devons analysé et rencontré les personnes pour une éventuelle reprise.»

M. Stéphane Hess : « Bonsoir, tout d'abord je vais me présenter car je suis le nouveau Conseiller communal. J'espère que ça vaille la peine malgré le vote négatif de ce soir que je puisse quand même rester un moment, on verra. Je m'appelle Stéphane Hess, ça fait plus de 25 ans que j'habite la Commune, j'habite dans le bas, je suis retraité et j'ai repris à la suite de la démission/vacation. J'ai été surpris car j'ai trouvé un Conseil communal très uni et j'ai l'impression et je ne sais pas si ça va confirmer ça ce soir, qui est à l'écoute. On a fait beaucoup de choses dans le sens où les citoyens demandaient et je tiens quand même à le dire qu'un des budgets qui a été prévu avant le recours confirmé par le Conseil d'Etat, dans ce budget, le port passait déjà en patrimoine financier. Le Conseil communal est vraiment à l'écoute des citoyens. Alors, je vais venir à mon dicastère qui est les bâtiments communaux, concernant la Croix Fédérale. Comme Monsieur le Syndic a dit, jusqu'à présent il n'y avait personne qui voulait reprendre le restaurant. Nous avons l'impression qu'une reprise serait difficile donc nous nous sommes penchés sur le problème sur que faire avec le restaurant. Entre-temps, 2 personnes se sont présentées mais il faut encore voir si ce sont des projets viables. Et dans les projets que nous avons et qui ont été publiés l'un est justement de laisser le Restaurant comme il est maintenant avec le

risque que les tenanciers arrêtent les uns après les autres. Afin d'améliorer un peu la situation des tenanciers, on avait un projet qui incluait de refaire le haut, refaire les chambres comme ça, ça permettait aux éventuels repreneurs d'avoir 2 piliers pour vivre de ce restaurant.

Une autre possibilité, vous savez que l'administration communale n'est pas idéale pour les personnes à mobilité réduite puisqu'il faut monter des escaliers. Donc une possibilité serait de faire l'administration communale dans le restaurant actuel et à l'étage de faire un appartement deux et également dans l'administration actuelle de faire des appartements ce qui ferait des revenus. La troisième proposition serait tout simplement de vendre le restaurant afin d'avoir des liquidités. Le Conseil communal voulait avoir votre avis là-dessus, savoir dans quelle voie on devait faire des choses. »

M. Frédéric Guinnard : « Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs, je prends la parole en tant que Président des restaurateurs de la région de la Broye et de la Glâne au sujet du restaurant de la Croix-Fédérale. Je pense qu'il serait judicieux d'essayer de le relancer en tant que restaurant. Je pense qu'il est nécessaire d'avoir une vie sociale au sein du village. Je suis bien placé pour savoir que ce n'est pas facile mais pas impossible. Nous sommes environ 1'100 habitants à l'année et beaucoup plus en été. Donc, il y a assez de place pour 2 restaurants. Pour toucher les pros, il serait judicieux de publier une annonce sur le site GastroFribourg et sur le GastroJournal. Je suis donc favorable de prendre le temps de voir si d'ici l'automne, si personne ne se manifeste de rediscuter d'une autre affectation.

Je termine mes propos par ces mots « Le bistrot du village c'est bien d'en parler mais c'est mieux d'y aller.

Merci de m'avoir écouté. »

(Applaudissements)

Mme Geneviève Genoud : « Moi aussi je rejoins Fred sur ses propos. Effectivement, ça fait un peu plus de 100 ans au moins qu'il s'agit d'un établissement à bien culturel et spécial. D'abord, c'était une pinte avant de devenir un café-restaurant et je trouverai dommage effectivement que la Commune perde ce lien social auprès de la communauté. Ensuite de ça, par rapport aux modifications d'affectation, je tire la sonnette d'alarme auprès de la Commune pour dire que le bâtiment est classé donc il est exclu de faire tout et n'importe quoi dans ce bâtiment qui a une classification. Je vous prie de vous référer au SBC, Service des biens culturels auprès de la responsable et de voir éventuellement ce qui est envisageable de faire ou non dans un bâtiment construit en molasse et qui est classé comme une partie du haut du village d'ailleurs. Donc, réfléchissez bien avant de nous proposer des projets et j'encourage également au maintien du restaurant et je rejoins 100% Fred sur ses propos. Merci. »

Mme Aurore Dubey : « Bonjour, si jamais pour le fait de rendre le bâtiment communal accessible pour les personnes à mobilité réduite, il y a certainement la possibilité en fait de rajouter une plateforme à l'escalier. Il y a quelques entreprises spécialisées pour ce genre de choses. Et une petite correction, ce n'est plus Mme Boo la responsable des biens culturels pour la Broye. »

M. Pierre Dubey : « J'ai éventuellement une 5^{ème} proposition. Est-ce que je dois mettre ça dans les divers ou est-ce que je dois proposer ça maintenant ? »

M. Nicolas Savoy : « Non vous pouvez proposer maintenant, on est sur le sujet »

M. Pierre Dubey : « Voilà en fait, si vous voulez j'ai essayé de regarder ça d'une manière un peu plus globale, parce qu'actuellement les besoins que je connais, je parle bien de ce que je connais au niveau de l'administration. On sait qu'il va falloir étendre l'école, que l'école est trop petite, il va falloir rajouter des salles. Effectivement, il y a l'accès à l'administration communale pour les personnes à mobilité réduite et on a aussi en fait, la rénovation ou un renouvellement du bâtiment de l'édilité. Je me suis posé en fait la question si y'avait pas moyen d'étudier l'utilisation de ce bâtiment là à partir du moment où on ne l'utilise plus comme restaurant mais de faire des nouvelles salles de classe dans ce bâtiment. Si on regarde ça de manière un peu plus globale, ça permettrait d'exploiter au mieux les locaux et les parcelles que la Commune a à disposition. Je sais que certaines parcelles sont à l'AISDPG mais je ne pense pas que c'est un gros problème de négocier avec l'AISDPG d'un changement au niveau des parcelles. Je ne me fais pas trop de soucis là-dessus. Deux, ça permettrait aussi en regardant ça de manière un peu plus globale, probablement voir si on peut optimiser les coûts et l'investissement en fait en fonction de ces changements et si on utilise ce bâtiment-là pour une nouvelle salle de classe, ça permettrait de libérer le rez-de-chaussée du bâtiment communal et donc de pouvoir réutiliser ce local-là et résoudre le problème des personnes à mobilité réduite. Et la dernière chose, éventuellement, est-ce que dans ce cas de figure-là, si l'extension de l'école peut se faire dans ce bâtiment-là est-ce que ça ne nous permettrait pas simplement de rénover le bâtiment de l'édilité, l'actuel mais c'est clair qu'en y rajoutant dedans des locaux où ils doivent être pour des questions comme vous nous avez présentés lors des autres Assemblées, pour des questions de salubrité et non pas pour le confort des personnes.

Donc, ce que je proposerais c'est si la première option c'est effectivement de pouvoir relouer à un restaurateur, je pense que ça reste la meilleure option, mais c'est de réétudier en fait une autre possibilité d'affectation. Et j'ai juste une remarque par rapport à ça. Je n'ai pas de soucis quand on arrive avec ce genre de proposition là mais pour que l'Assemblée puisse décider en connaissance de cause quel va être l'impact au final, une estimation même grossière de l'impact financier serait peut-être bien. »

M. Nicolas Savoy : « Voilà je vous remercie pour cette 5^{ème} solution. Elle ne sera pas prise en considération car déjà discutée au sein de l'AISDPG qui souhaite qu'un maximum soit sur le même site. Nous avons bon espoir que cet établissement puisse rouvrir dans les meilleurs délais. »

Mme Doris Loosli ? : « Si un restaurateur est intéressé d'acheter le bâtiment, vous seriez pour ? »

M. Nicolas Savoy : « S'il est suicidaire, oui on est pour. »

Mme Doris Loosli ? : « Non mais des fois ils sont plus motivés de d'acheter et puis peut être que ça change un peu la donne. »

M. Nicolas Savoy : « Alors, on n'a pas encore eu cette proposition-là mais si elle vient elle sera discutée et analysée au sein du Conseil et proposée aussi à l'Assemblée. Vous aurez donc aussi l'opportunité de vous prononcer là-dessus. »

7. Divers

M. Nicolas Savoy : « Ensuite dans les divers, nous avons eu la demande de M. Alexandre Borgognon concernant l'équilibre des effectifs du cercle scolaire de l'AISDPG. La Tendance était de penser que la Commune de Delley-Portalban, au vu de sa démographie, a beaucoup plus d'enfants que la Commune de Gletterens. La différence est de 70 enfants en faveur de la Commune de Gletterens. Que la Commune de Delley-Portalban sponsorise vu qu'on a une fourchette de 50/50. Vous pouvez que c'est +1, -3, mais l'analyse des 10 dernières années, cela donne ce résultat-là. On ne peut que remercier la Commune voisine mais les chiffres sont susceptibles d'évoluer ces prochaines années en fonction de la démographie de la Commune de Gletterens et celle de Delley-Portalban. Avez-vous des questions par rapport à ces effectifs ? Ce n'est pas le cas.

Concernant la demande de M. Philippe Savary sur la gestion du parking vers le centre scolaire et la place des bers. Concernant la Place des Bers, le Conseil communal souhaite vous préciser que les véhicules qui sont sur cette place, à savoir les camping-cars, les caravanes, les bers qui soutiennent les bateaux paient une location annuelle de CHF 200.00 par année pour pouvoir entreposer leur véhicule sur ce terrain. Au sujet du parking Centre village, il avait dit qu'il serait judicieux d'en faire un parking payant. Je vous rappelle juste qu'actuellement le parking est autorisé pour max. 15 heures, qui effectivement n'est pas toujours respecté. De mettre en place des horodateurs avec des contrôles serait au final contre-productif pour les entrées estimées.

Concernant la demande de M. Ariel Decrauzat pour l'encaissement des impôts par le service cantonal des contributions, le Conseil communal est en train d'analyser les modalités financières concernant cette éventuelle délégation de compétence. On reviendra vers vous lors d'une prochaine Assemblée avec des chiffres et les avantages et les inconvénients de cette formule.

Je vois que j'ai oublié le point 6 de l'ordre du jour, Je m'en excuse. C'était à savoir les commentaires de M. Schorderet sur l'analyse de la fiduciaire BDO sur l'Administration communale. »

8. Information sur les différents rapports de la fiduciaire BDO sur la gestion de l'administration communale

M. Willy Schorderet : « Voilà Monsieur le Syndic, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames, Messieurs. Effectivement, le rôle qui m'a été donné ce soir c'est de vous expliquer le rapport BDO. En fait, j'ai repris les éléments du rapport et je vais vous donner des éléments complémentaires. Mais peut-être avant, j'ai déjà répondu à quelques questions, je vais peut-être me présenter. Willy Schorderet, 1959, j'ai été Préfet de la Glâne durant 14 ans et avant j'ai eu la fonction de Lieutenant de Préfet. J'ai également été Syndic de la Commune de Massonens et je fais encore partie de quelques associations. Au niveau du rôle de l'accompagnateur, quelle avait été la mission qui avait été donné dans le cadre de la décision du Préfet de la Broye, c'était d'assister de manière régulière aux séances du Conseil communal, c'est de participer à l'élaboration du budget 2024, c'est de clarifier la question de la classification du port en patrimoine administratif ou financier. Et puis enfin, c'était de surveiller la mise en place de système du contrôle interne. Et ce soir, pour moi ça fait partie de mon mandat effectivement de vous avoir entendu, d'avoir entendu les préoccupations du législatif et être ce trait d'union entre le législatif et l'exécutif par rapport aux tâches qui me sont données.

Par rapport aux informations sur les différents rapports de la fiduciaire BDO, sur la gestion de l'administration communale. Quels ont été les éléments qui ont été mis en avant par la fiduciaire et puis après quel travail a été effectué et quels sont les résultats ou les attentes à ce jour.

Tout d'abord, historiquement, effectivement il y'a eu dénonciation au Préfet de la Broye concernant le processus de facturation dans le cadre de la Commune. Le Préfet de la Broye a donné un mandat à la fiduciaire BDO et dans ce mandat, le Préfet avait fixé un certain nombre d'objectifs. Dans les objectifs, c'était de comprendre comment la Commune fonctionne, comment l'administration de la Commune fonctionne pour s'assurer de trois points essentiels : C'était le respect de l'encaissement total des impôts et des taxes. C'était le respect de l'exactitude de l'encaissement des impôts et des taxes et puis, enfin, c'était le suivi de tout ce qui est les impôts, les taxes par rapport aux rappels, par rapport aux poursuites et j'en passe. Y'a deux rapports qui ont été faits par la Société BDO. Un premier rapport qui a été fait le 21 août 2023, c'était les premiers contacts et pour BDO le but était de comprendre le fonctionnement et s'assurer des règles. Règles qui sont données par la loi sur les Communes, par la loi sur les finances mais aussi par des éléments qui sont apportés par le service des communes dans le cadre de la gestion en particulier de la gestion comptable liée à MCH2. Et puis un deuxième rapport a été établi, c'était après avoir donné ou relevé un certain nombre de choses, comment les choses ont été corrigées et puis ce rapport a eu lieu en deux temps. Tout d'abord, une discussion avec l'administration et le Conseil communal et le contrôle de la mise en place des différentes mesures et des améliorations qui avaient été identifiées pour avoir la certitude que ça fonctionne. Dans les cadres de ces éléments, ces points qui ont été relevés, y'a 17 points qui ont été relevés par la Société BDO. Un premier point, alors il y'a des points plus importants et d'autres moins importants et ils ne sont pas mis dans un ordre défini. Premier point qui avait été constaté, c'était dire qu'on doit avoir au niveau de la commune une mise à jour des données des nouvelles arrivées et des départs. Pourquoi avoir cette liste à jour ? Parce que ça nous permet de contrôler si un citoyen qui arrive dans la Commune il est taxé par la Commune ou si c'est encore l'ancienne Commune pour éviter effectivement qu'on passe à côté d'une taxation. Puis un deuxième conseil qui a été donné par rapport à ceci que c'est quand on a une nouvelle arrivée c'est de prendre contact avec l'ancienne commune pour connaître la situation financière de cette personne et puis peut-être directement envoyer les taxes ou entrer en matière. Deuxième remarque qui a été faite, c'est concernant la fréquence des facturations. Les communes reçoivent du canton les taxations par mois et les communes reprennent ces données et ce qui avait été fait durant une certaine période, ces données n'étaient pas reprises tous les mois mais étaient reprises par trimestre et le conseil qui avait été donné par la fiduciaire BDO en disant non c'est important que les factures se fassent chaque mois pour plusieurs raisons. Première raison, c'est pour le flux financier, à quelque part, plus vite on facture plus vite on a de l'argent qui est rentré et puis on voit plus vite on facture aux gens plus vite on est payé par rapport à ça et ça c'est aussi un élément relativement important. Et puis, après on a un groupe de considération/remarques qui ont été faites, concernant soit l'exactitude ou soit l'intégration d'un certain nombre de données. Une première remarque, c'était l'exactitude des données par rapport aux données qu'on reçoit du canton. En disant ce n'est pas parce qu'effectivement les données se transfèrent d'une manière informatique qu'on peut faire confiance à 100% à l'informatique et c'était de dire dans le cadre des contrôles de l'exactitude des données, c'est lorsqu'on télécharge le fichier du service cantonal des contributions, c'est peut-être prendre 5-10 factures et de contrôler que le transfert se fait de manière correcte et puis de le faire de manière visuelle c'est ce qu'on appelle le contrôle 4 yeux. Le contrôle de l'intégrité des

données, en se disant effectivement tous les contribuables ont peut-être été importés mais est-ce que l'ensemble des éléments du contribuable a été importé et là aussi de faire des contrôles en disant y'avait combien de lignes pour tel contribuable sur ce canton et puis est-ce qu'on a retrouvé ces lignes au niveau de la Commune. Donc, c'est des outils qu'on doit utiliser. Concernant ces contrôles, c'était un contrôle interne. C'est important aussi que la Commune sorte une liste de l'ensemble des contribuables et chaque fois que les contribuables sont taxés, on coche ou on met une annotation ce qui permet à la Commune d'avoir en tout temps la situation des gens qui sont taxés et des gens qui ne sont pas taxés. Et du reste, vous l'avez vu, y'a même eu une intervention du député par rapport aux taxations en disant que le canton a souvent du retard et ça, ça pénalise aussi les communes et, raison pour laquelle, c'est important en plus de ceci d'avoir une liste des contribuables pour voir s'ils ont été taxés ou bien pas. Et puis dernier élément qui va toujours dans le même sens, c'est que le canton à la fin d'année transmet également sa liste à lui et puis c'est de comparer la liste de la commune avec la liste du canton, parce que peut-être que le canton n'a pas tous les contribuables de la commune ou vice-versa et ça, effectivement ce sont des contrôles matériels qui sont importants de faire. Ça ne se faisait pas systématiquement et puis la fiduciaire BDO a dit que ça, ça évite des erreurs, ça évite qu'on oublie quelqu'un et ça évite que l'ensemble des informations ne soient pas reprises. Et puis, concernant la taxe de l'eau et de la taxe de l'épuration, c'était en particulier l'exactitude des données par rapport à ceci. Ça fait suite aussi à la dénonciation qui avait été faite et puis ce qui a été constaté c'était dans le cadre du paramétrage informatique, il y'avait eu une erreur dans le cadre du paramétrage, en particulier lié avec le règlement sur l'épuration puisqu'à un moment donné dans l'épuration on dit qu'on a les facteurs de corrections pour la facture de l'eau en fonction du type de zone à bâtir qu'on a. Et puis ceci avait fait qu'il y'avait des erreurs. Ces erreurs ont dû être corrigées et il y'a eu des allusions qui se sont faites tout à l'heure par rapport à ça. Et puis y'a encore quelques cas qui sont en suspens aujourd'hui, on l'a dit en particulier avec des agriculteurs et puis comme l'a relevé le Syndic, il serait important qu'il y ait des relations entre ces gens et la Commune pour peut-être comprendre et puis avancer pour rapidement arriver à la fin de ces constats.

Là, également, toutes les taxes, l'intégralité des taxes en disant, effectivement, on peut pour contrôler que tous les citoyens qui sont soumis à la taxe reçoivent la facture. D'avoir aussi une liste de l'ensemble des propriétaires, de l'ensemble des gens concernés par la chose. Alors, il y a plusieurs listes, il y a la liste du contrôle des habitants mais il y a la liste aussi du cadastre qui est aussi un outil et c'est cet outil-là effectivement que BDO recommandait d'utiliser au niveau de la Commune.

Au niveau de la taxe sur l'eau, en disant est-ce que la aussi, dans le cadre du contrôle, et dans le cadre des relevés, puisqu'on a deux types de relevés qui sont actuellement dans la Commune. On a le relevé automatique qui se fait par autoradio au niveau du village et puis au port, c'est un relevé manuel qui se fait. Et là aussi, d'avoir un double contrôle, c'est relativement important. Et le conseil qui est donné par BDO, par rapport à ça, c'est de dire, de tenir une feuille Excel avec l'état des consommations en une année et puis l'année suivante on met à côté et s'il y a des différences importantes d'une année à l'autre par rapport à une personne qui est taxée, ça doit nous interpeller. Est-ce qu'il y a eu un changement de situation ou est-ce qu'il y a des pertes d'eau ou des choses comme ceci et ça, c'est des éléments importants pour avoir une facturation qui soit complète.

Après il y avait, c'était plutôt au niveau des contrôles, par rapport à la taxe sur l'eau et la taxe sur l'épuration. C'était une proposition qui avait été faite par BDO, et c'est concernant la sous-traitance en disant c'est des choses qui sont relativement compliquées, ont doit être excessivement attentifs qui prennent du temps et c'est

quelque chose qu'on ne fait pas toutes les semaines et BDO disait prenez aussi contact avec une maison spécialisée. En Gruyère, il y a par exemple Eau Sud qui fait ça pour les trois quarts des communes et ceci s'inscrit dans la remarque qu'a fait tout à l'heure le Syndic avec l'encaissement de l'impôt par le canton en disant quels sont les coûts, quels sont les avantages et quels sont effectivement la diminution du temps d'utilisation du personnel et autre. Et cette réponse doit être amenée en même temps que la Commune amènera par rapport à l'impôt. Est-ce qu'on garde chez nous ou est-ce qu'on sous-traite à quelqu'un.

Point 14, c'était toutes les taxes, le recouvrement des créances et procédures de rappels. Effectivement, avec l'introduction de MCH2 en 2022 sauf erreur, l'administration a eu quelques retards et on n'a pas eu un suivi des factures. La remarque a été faite aussi ce soir, en disant après temps de temps, il y a le rappel, le 2^{ème} rappel et la sommation. Et puis, le fait de ne pas faire ces rappels, fait qu'on a à la fin d'année peut-être des débiteurs qui sont plus importants que nécessaire. Donc là aussi, ayons une systématique dans le cadre des rappels, dans le cadre des sommations qui se font.

Le point suivant qui était le recouvrement des créances et la gestion des actes de défauts de biens. Également, ce qui est proposé là au Conseil Communal, en disant pour certains citoyens, on a des actes de défaut de biens. Mais une à deux fois par année, reprendre le cas échéant ces actes de défauts de biens, revoir la situation des gens et puis si la situation s'est améliorée ou s'il y a eu des changements, peut-être relancer ou réactiver ces actes de défauts de bien. C'est un contrôle qui est quand même relativement important à faire.

Et le dernier point, faire aussi quelques fois par année, l'analyse des débiteurs, combien de débiteurs ont tant de retard. Est-ce qu'il y a une évolution d'une année à l'autre. De nouveau, c'est d'avoir en main la gestion pour éviter des retards et puis éviter de mettre en poursuite ou avoir des pertes parce qu'il y a des gens dont la situation se détériore.

Voilà, par rapport à ces principales recommandations. Et puis, l'autre recommandation, c'était de mettre rapidement en place au niveau de la Commune, le système de contrôle interne. Système de contrôle interne qui est clairement défini dans le cadre de la loi sur les finances puisque dans cette loi sur les finances ont dit que le Conseil communal doit mettre en place un certain nombre de mesures financières et organisationnelles. Et puis, à l'art. 55, on donne le but qu'est-ce que doit faire le Conseil communal par rapport à ce système de contrôle interne.

Par rapport à ce système de contrôle interne, le service des communes a mis à disposition des administrations, des tableaux, tableaux Excel qui donnent un certain nombre d'éléments. On voit, par exemple, ça rejoint passablement les propositions qui ont été faites par BDO. Si on reprend une des fiches de contrôle proposées par le canton, on a à chaque fois le numéro du contrôle, on décrit quelle est la tâche que doit faire la commune, on désigne quelle est la personne ou le service responsable. Et puis, enfin est-ce que les contrôles doivent se faire d'une manière hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle, annuelle. Ces contrôles se font d'une manière automatique ou d'une manière manuelle. Alors, on voit, par exemple, un des contrôles qui est proposé, le registre des impôts doit être mis en relation avec le contrôle des habitants. C'est ce qu'on disait avant et ça, ça doit faire partie de ce système interne de contrôle. Donc, pour moi, c'est une tâche relativement importante et rapide que doit faire le Conseil communal tenant compte, effectivement, de la loi sur les finances et puis tenant compte effectivement de l'ensemble des éléments qui ont été apportés par la société BDO.

Toutefois, la société relevait également un certain nombre d'explications par rapport à ces manquements qu'on a relevé jusqu'à maintenant. Il y a eu en 2021, le départ

d'une collaboratrice 2 mois après le nouveau logiciel. Et puis, finalement le Conseil communal a dit on ne va pas former cette personne maintenant. Donc, on attend un peu, ce qui a créé des tensions et un manque de disponibilité au niveau de l'administration.

Le changement de logiciel, par contre, a permis de relever que, on l'a dit tout à l'heure, que le paramétrage de l'ancien logiciel n'était pas fiable. D'où un certain nombre d'erreurs qui ont été constatées dans le cadre des taxations mais cela a aussi été relevé ce soir par rapport à ce souci.

Et puis, plusieurs contrôles internes importants n'étaient pas possibles avec l'ancien logiciel mais il est possible maintenant avec le nouveau logiciel. Donc, rapidement mettre en place ces mesures et puis l'introduction de MCH2 qui avait demandé passablement de temps.

Responsabilité et contrôle, pour moi c'est clair, au niveau des responsables pour la gestion administrative, la responsabilité incombe à l'administration mais il y a la gestion politique, et là-dessus, il y a la responsabilité du Conseil communal. Et le Conseil communal doit poser des questions à son administration. Si les choses sont faites correctement. Ce n'est pas un manque de confiance mais le fait de contrôler, nous donne la garantie et nous donne aussi le savoir par rapport à ça. Et puis, ces responsabilités sont là et quand on accepte ces fonctions, on doit aussi les assumer, on doit aller jusqu'au fond des choses.

Par contre, au niveau des contrôles, qui doit effectuer des contrôles ? Et bien, c'est le Conseil communal, par rapport à l'administration et par rapport à ce qui se fait au niveau de l'envoi des factures et j'en passe. Et puis, après ces contrôles, en tout cas les questions peuvent être posées, à mon avis, par la fiduciaire qui vient faire des contrôles relativement détaillés et puis en se disant mais est-ce que ces contrôles matériels que vous tenez à jour ces éléments et puis de quelle manière. Cela évite après d'avoir des erreurs comme on a vu par la suite. Et puis, la commission financière peut elle aussi poser la question, donc, on voit qu'il y a différents niveaux. La responsabilité première incombe au Conseil communal. Mais, ça n'empêche pas que la fiduciaire fasse un certain nombre de contrôles, et puis, que la commission financière pose aussi des questions par rapport à ceci pour qu'on soit certain que tout fonctionne.

Quand ? Quand est-ce qu'on doit faire ces contrôles ? Effectivement, ça dépend des points et de la responsabilité de l'importance. C'est, peut-être, au niveau du Conseil communal, chaque semaine, à poser un certain nombre de questions, ou tous les mois, ou tous les trimestres ou chaque année. Et puis, la fiduciaire, la commission financière poser la question comme ils sont en contact avec le Conseil communal.

Voilà, un petit peu par rapport à ça et, pour moi, avec les outils, parce qu'on parlait avant du système de contrôle interne. Les outils qu'on doit aussi mettre à disposition et qu'on doit travailler rapidement maintenant, c'est le plan financier à 5 ans. Parce que le plan financier donne le ton et permet aussi de voir aussi quels sont les défis de la Commune. Et pour moi, ça c'est un outil qui est indispensable. Et puis, l'autre élément dont on a déjà parlé ce soir, c'est aussi le flux financier, savoir qu'est-ce qu'on encaisse à quelle période, qu'est-ce qu'on a comme argent dans la caisse et puis quand est-ce qu'on va la dépenser pour avoir un suivi effectivement très précis de nos capacités financières et de nos disponibilités au niveau de l'argent.

C'est vraiment un résumé de ce que je vous ai fait du rapport BDO mais je pensais que c'était important d'être transparent par rapport à ces remarques. Remarques qui ont été pour la plupart entendues par le Conseil communal et corrigées et puis encore 2-3 éléments qui sont en cours de finition mais effectivement ça a été entendu et les

corrections sont en cours. Voilà, merci de votre attention et c'est volontiers que je réponde à vos questions. »

M. Ariel Decrauzat : « Concernant le système de contrôle interne, Fiducor a d'ailleurs indiqué dans son dernier rapport d'audit du 16 mai 2023 qu'il devait être mis en place. Compte tenu de cette situation, il est regrettable que le mandat attribué à la fiduciaire BDO ait porté uniquement sur des audits ou sur la consultation de certaines pièces. Documents et contrôles. Comme la Société BDO le précise dans son rapport, elle n'a pas effectué de tests de détails par un échantillonnage des lacunes ou erreurs des processus de facturation. C'est un extrait du rapport initial de BDO du 21.10.2023.

Je remercie toutes les personnes qui partent maintenant.

Cela est dommage car ce n'est qu'avec de telles vérifications que les résultats plus probants avec la situation réelle et qui aurait pu être mise à jour.

Il y a lieu de préciser qu'il ne suffit pas de simplement de mettre en place un SCI. Celui-ci doit aussi être documenté.

Le rapport de BDO du 01.02.2024 stipule que certaines mesures d'amélioration relevées en août 2023 étaient toujours en suspens malgré le délai d'amélioration fixé au 31.01.2024.

Excepté l'externalisation des impôts au canton, fédéraux, cantonaux ou communaux, Toutes les autres recettes de la Commune ne nécessitent pas de l'aide. En effet, pour faciliter le SCI, il suffirait d'établir une liste précise et actualisée des prestations de chaque contribuable.

Un fichier Excel avec une table peut faire l'affaire. Il reste toujours la question ouverte du suivi et monitoring des mesures d'améliorations. Le rapport BDO permet de quantifier l'incidence financière pour la Commune. Le cas échéant, grâce à ces mesures, et puis, comme M. Schorderet vient de le dire, je le remercie pour la présentation d'ailleurs. Vous dites qu'il y a encore des points qui sont en suspens maintenant. Je dirais que c'est un peu dommage car on avait donné jusqu'au 31.01.2024 pour qu'ils fassent le travail avec le soutien de BDO et de quelques personnes et puis, finalement on est déjà le 1^{er} mai et ce n'est pas complet encore. Merci. »

M. Willy Schorderet : « Merci, merci pour vos remarques et vos propos. Je crois qu'on est parti d'une situation, il y a un constat. La demande à BDO avait été faite par le Préfet de la Broye qui a demandé un certain nombre de points et ils ont répondu à ces points donc, leur mandat n'allait pas plus loin. Après, je comprends aussi vos remarques, et puis, maintenant pour moi, effectivement, c'est de tenir compte, c'est d'avancer dans ce système du contrôle interne, de mettre les bonnes listes qui permettent de contrôler. Et puis, avoir cette certitude que tous les impôts et toutes les taxes soient facturées et qu'après il y a un suivi qui soit conséquent par rapport à ça. Mais merci pour votre remarque. »

M. Ariel Decrauzat : « Et puis, celui qui fait la surveillance des contrôles doit parapher ces documents. J'étais expert réviseur à l'époque. »

M. Willy Schorderet : « Tout à fait, merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? »

M. Raymond Borgognon : « Oui, Monsieur Schorderet, je vous remercie. Vous avez fait une belle prose. C'était très beau à écouter mais on n'a rien appris. Tout ce que vous avez dit, on le savait. Moi, je pose une simple question maintenant. Y'a eu le premier rapport du mois d'août 2023. Peut-on le voir en clair ? Peut-on le voir en clair

ce rapport ? On a des instances qui nous permettent ceci. Monsieur et Madame de l'organisme BDO pourrait nous le fournir. Est-ce qu'on peut voir vos conclusions en clair ? »

M. Willy Schorderet : « Je ne sais pas, c'est la Préfecture de la Broye qui pourra répondre à cette question. Je ne veux pas me substituer au Préfet de la Broye. »

M. Raymond Borgognon : « Donc on est toujours avec la même réponse. On ne peut pas donner notre confiance. On ne voit pas et vous cachez tout. Alors maintenant, prenez-en vous à vous-mêmes. On veut des réponses. Voilà je vous remercie. »

M. Willy Schorderet : « Effectivement, moi j'ai fait un résumé des points qui ont été faits. Je ne peux pas vous donner des éléments que je n'ai pas. Mais pour moi, je pense que c'était important ce soir qu'il y ait du monde, que l'ensemble des citoyens sache qu'il y avait un certain nombre de points qui étaient relevés, qui devaient être corrigés. La correction se fait, il y a encore du boulot. Pour moi, c'est de dire quelles conséquences on tire pour l'avenir pour éviter des situations qui ont été relevées maintenant et pour moi c'est l'essentiel. Après, le reste de dire qu'est-ce que le citoyen peut avoir ? Il y a une Préfecture, un Préfet alors on posera la question au Préfet qui vous répondra. »

M. Raymond Borgognon : « Que peut-on construire sur des bases qui ne sont pas sûres ? Ce n'est pas possible, ça tout le monde le sait depuis des générations. Alors maintenant là Mesdames et Messieurs, pour la réponse à ma question. Alors, vous montrez ce rapport et ces conclusions. »

M. Willy Schorderet : « Autre question ? »

M. Alexandre Borgognon : « Je vais écouter, on en a tous marre, ça dure depuis trop longtemps. Le but maintenant moi j'ai une question pertinente à poser. On sait qu'il y a un gros souci, on sait que ces rapports BDO qui sont des documents publics, donc logiquement on peut les montrer y'a pas de soucis, s'ils sont caviardés comme on a reçu, ça c'est le cas. Par contre, les responsabilités, OK y'a de l'amélioration et tout. Mais la prochaine fois, on va peut-être présenter les comptes et là on va venir avec des faits, des choses comme ça et puis le but c'est que qu'est-ce qu'on fait si c'est encore, je veux rester poli, faux et qu'est-ce qu'on fait ? on fait quoi ? Il faut qu'on résolve ce problème ! On ne veut pas chaque fois refuser les comptes, les choses comme ça. Maintenant, la prochaine fois, on vous a demandé des choses, on veut savoir le rétroactif sur 5 ans. Ça fait 12 ans qu'il y a des erreurs, le contrôle des habitants, c'est pas à jour. Toutes ça, BDO, je pense peut sortir ça mais je veux ne vais pas parler de ça ce soir car on va finir à 3h du matin tellement qu'il y en a.

Il faut des montants, il faut des heures, combien ça a coûté, qui c'est les responsables ? Pourquoi, c'est comme ça ? Pourquoi y'a eu de la négligence qu'on arrive à prouver ? On va prouver mais après vous avez dit que ça n'était pas constructif mais il faut une solution. Dans le privé, je vous le dis clairement, moi si j'ai une employée ou une secrétaire, ce que je veux dire, y'a des sanctions, y'a des blâmes, si y'a plusieurs fois où ça ne va pas, il faut prendre des responsabilités. C'est juste ça que j'ai à vous dire. Des responsabilités, on nous dit toujours tout va bien, dans les journaux on lit, c'est toujours nous les abrutis, moi je veux bien passer pour un abruti. Mais, ces temps on est à 20h par jour au travail, en plus du boulot à côté. Moi j'ai autre chose à faire que de m'occuper de ça. Mais maintenant aussi une question. S'il n'y avait pas eu de dénonciation, on en serait où là ? Parce qu'on sait

que c'est des centaines de milliers. Je sais, je vais venir avec tout ça. Mais le but c'est quoi ? Je ne veux pas faire une guerre des chiffres. Donnez-nous ce qu'on veut et montrez-nous la totalité, la transparence, tout. Montrez-nous ! Vous voulez qu'on vous fasse confiance ? Montrez-nous ce qui va pas ! Et on peut pas dire c'est pas grave. C'est très grave, très très grave. Mais donc dans le privé, ça ferait longtemps que le problème serait résolu. Voilà, soit on fait faillite ou soit on règle le problème. C'est exactement ça. Merci de m'avoir écouté. »

M. Willy Schorderet : « Merci. »

M. Pierre Dubey : « Déjà merci pour la présentation du rapport. Effectivement, c'est très utile de savoir qu'il y a 17 points qui ont été relevés. Ça veut dire qu'honnêtement, tout simplement, on a toujours dit que l'administration fonctionnait très bien alors qu'il y a 17 points à corriger. Cette fois, je pense qu'il y a un point très positif, c'est qu'il y a effectivement certaines choses qui sont, pas tout, mais je pense que déjà un point positif. Ce qui me rassure un peu c'est que vous soyez derrière, M. Schorderet effectivement pour accompagner ce mouvement-là avec la fiduciaire BDO. La fiduciaire BDO a fait le travail qu'on lui a demandé. Après, si c'est suffisant ou pas suffisant, ils ont fait leur job. Là-dessus, y'a rien à redire. Effectivement, au niveau de la transparence, je trouve quand même un peu dommage que ces rapports n'aient pas été mis sur le site internet de la Commune au même titre que l'arrêté du Conseil d'Etat. Parce qu'en fait, y'a rien de secret dans ces rapports-là. C'est juste, ça montre je pense que ça permet de donner quelque part un peu de confiance pour l'avenir. De montrer qu'effectivement certains problèmes sont ressortis et qu'on s'en occupe. Donc, je pense que ça c'est politique. Maintenant, effectivement ce que je me rends compte, c'est qu'il a fallu se battre, il a fallu réclamer, il a fallu une dénonciation pour effectivement que quelque chose se passe. Je suis content, c'est que si je regarde ce soir, BDO indique qu'il y a un gros problème de liquidités c'est enfin reconnu. Y'avait des problèmes de facturation, c'est enfin reconnu donc je pense qu'on est sur la bonne voie au niveau des contrôles et ça je peux que remercier la fiduciaire, la Préfecture et vous M. Schorderet. Mais, je pense que c'est que le premier pas. Honnêtement, je pense que c'est que le premier pas. Mais merci pour votre aide, je pense qu'elle est franchement appréciable. »

M. Nicolas Savoy : « D'autres questions ? »

M. Philippe Savary : « Ce n'est pas une question. Je souhaite à tout le monde une excellente suite. Merci d'avoir supporté tous mes commentaires, les amendements, les remarques mais surtout je félicite Monsieur Willy Schorderet qui a basculé la montagne de Lossy de son sud vers le nord pour venir chez nous. Bienvenue à Gletterens Monsieur Schorderet. Merci encore. »

(Applaudissements)

M. le Syndic clôt l'Assemblée

Fin de la séance à 00h20.

La Secrétaire : Chantal Moret

Le Syndic : Nicolas Savoy

PROVISOIRE